



Les Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine et Vectrices de Maladies

Arras – 6 avril 2023

Ordre du jour

- 1 – Introduction de la journée par l'ARS
- 2 – Présentation de FREDON Hauts-de-France
- 4 – Présentation de la Préservation du Patrimoine Naturel
- 5 – Point Réglementaire
- 6 – Présentation de l'Observatoire des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine
- 7 – Projet régional
- 8 – Présentation de l'ambroisie à feuilles d'armoise
- 9 – Présentation de la berce du Caucase
- 10 – Présentation des chenilles de processionnaires du chêne et du pin
- 11 – Présentation du moustique tigre
- 12 – Ateliers thématiques à partir de 14h





Introduction de la Journée Technique

Pierre CONSEIL de l'ARS Hauts-de-France

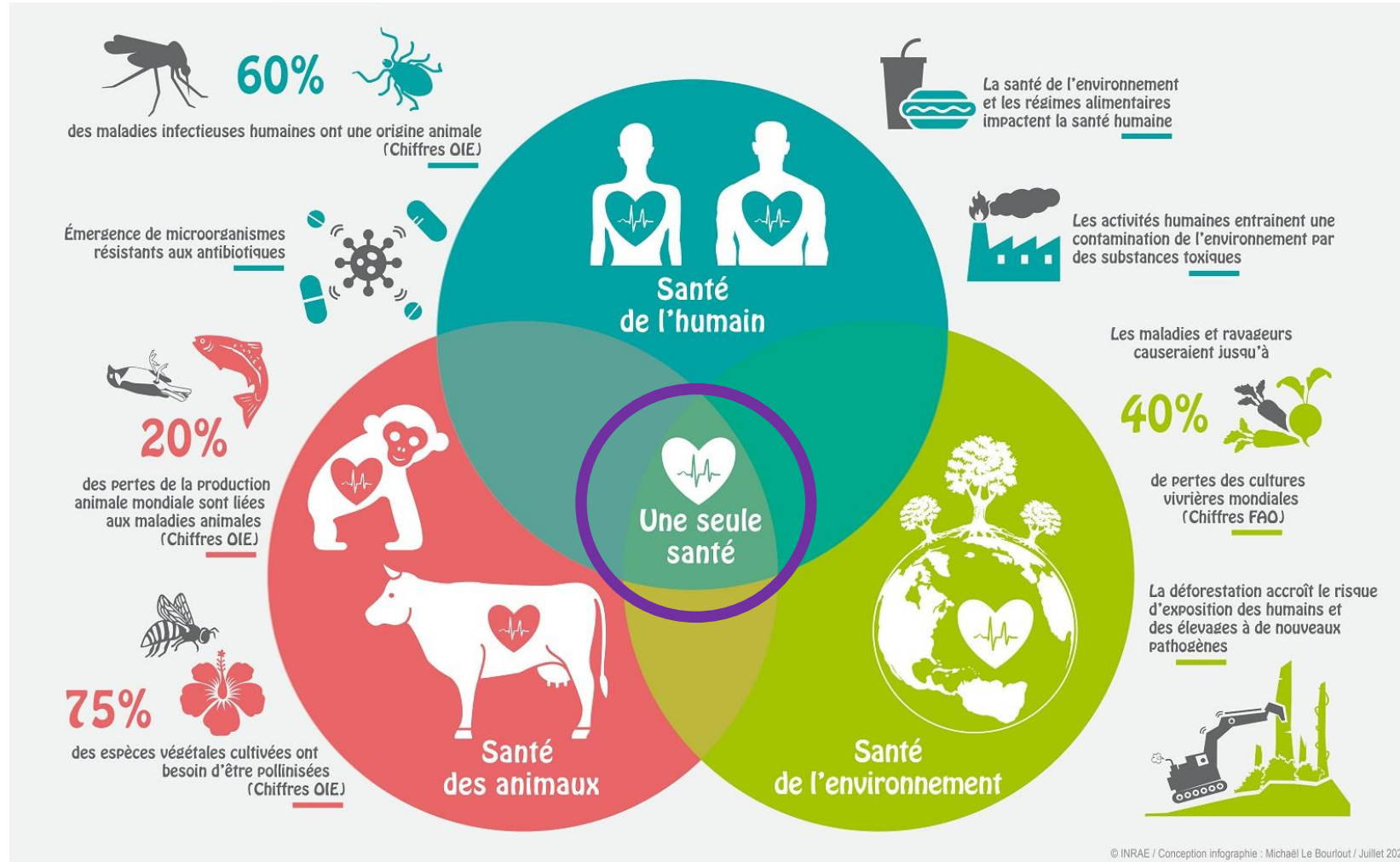
Arras – 6 avril 2023

Facteurs environnementaux responsables (dans le monde, selon OMS) de :

- 23 % des décès
- 25 % des pathologies chroniques

Parmi ces facteurs environnementaux, certaines espèces animales ou végétales sont susceptibles d'influer négativement, directement ou indirectement, sur la santé humaine = espèces à enjeu pour la santé humaine et assimilées

L'approche « one health »





Les espèces à enjeu pour la santé humaine (EESH)

Article D1338-1 du CSP : Les espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine sont les suivantes :

- 1° L'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) ;
- 2° L'ambrosie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya* DC.) ;
- 3° L'ambrosie trifide (*Ambrosia trifida* L.).
- 4° La processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea* L.) ;
- 5° La processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa* L.).

Pourquoi une journée technique sur les EESH ?

Article D1338-2 du CSP : Les mesures susceptibles d'être prises en application de l'article L. 1338-1 pour prévenir l'apparition ou lutter contre la prolifération des espèces mentionnées à l'article D. 1338-1 sont les suivantes :

1. La surveillance de la présence de ces espèces sur le territoire et l'évaluation de leurs impacts sur la santé humaine et les milieux ;
2. La prévention du développement et de la prolifération de ces espèces ;
3. La gestion et l'entretien de tous les espaces, agricoles ou non, où se développent ou peuvent se développer ces espèces ;
4. La destruction de spécimens de ces espèces sous quelque forme que ce soit au cours de leur développement, dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et leur reproduction ;
5. La prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens d'ambrosies
6. L'information du public, notamment sur les résultats de la surveillance, sur les effets sur la santé humaine associés à ces espèces et sur les mesures de prévention et de lutte contre ces espèces ;
7. La valorisation et la diffusion des connaissances scientifiques relatives à ces espèces et à leurs impacts sur la santé humaine et les milieux ainsi que la réalisation des travaux et recherches et, le cas échéant, de leurs applications ;
8. La valorisation, la diffusion et la coordination des actions de prévention, de lutte, de formation et d'information menées sur l'ensemble du territoire.

Ambroisies

- Pollens allergisants ++ / un tiers de la population française souffre d'allergies aux pollens
- Coûts directs et indirects +++ (données Anses)
 - Prise en charge médicale (médicaments et consultations) entre 59 millions et 186 millions d'euros par an ;
 - Pertes de production, basés sur les arrêts de travail, entre 10 millions et 30 millions d'euros par an ;
 - Perte de qualité de vie des personnes allergiques entre 346 millions et 438 millions d'euros par an.

Chenilles processionnaires urticantes

- De plus en plus de zones infestées (en HdF, notamment dans les départements de l'ex-Picardie) et apparitions de plus en plus précoces
 - Lien avec changement climatique ?
- Plusieurs signalements de présence et d'intoxications chaque année (tendance à la hausse) : Les poils urticants contiennent une protéine toxique très irritante et inflammatoire. Elle pénètre là où le poil (en forme de « harpon ») s'est planté.

Eléments de contexte :

autres espèces animales et végétales à impact sanitaire

(liste non exhaustive 😊)

Moustiques : animal le plus meurtrier ! Tue 750 000 pers. / an dans le monde, et fait des millions de malades (paludisme, dengue, chikungunya, zika...).

➤ Le moustique tigre fait l'objet d'actions spécifiques de surveillance et de lutte (CSP : lutte anti-vectorielle). Région HdF pour l'instant très peu colonisée. Pas de cas autochtones.

Berce du Caucase : espèce exotique envahissante susceptible de provoquer de sérieuses brûlures (sève photo-sensibilisante). Climat favorable à son établissement en région HdF. Quelques signaux sanitaires annuels.

Tiques (encéphalites à tiques, Borrélioses de Lyme), **Rongeurs** porteurs de leptospirose...



Présentation de FREDON Hauts-de-France

Odile MUCHEMBLED, directrice Générale de FREDON Hauts-de-France

vosre expert pour agir sur la santé du végétal et son environnement

LE RÉSEAU FREDON

Dédié à la santé des végétaux, FREDON veille sur le monde végétal pour notre santé et un environnement bien

- 1^{er} réseau d'experts au service de la santé du végétal, de l'environnement et des Hommes
- Expert depuis **1931**
- 1 fédération nationale
- **70** sites en France
- **600** collaborateurs



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

NOS MISSIONS

3 champs d'activités



SANTÉ DU VÉGÉTAL



SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT



SANTÉ DES HOMMES



Approche une seule santé

2 implantations sur le territoire des Hauts-de-France :

- Site d'Amiens
- Sites de Loos-en-Gohelle



21 administrateurs
Près de 40 collaborateurs



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Cœur de métier de FREDON : la santé des végétaux

Activités menées sur les Organismes Nuisibles ou non, présents ou émergents qu'ils relèvent :

- de la responsabilité de l'Etat (*mission de service public*)
- de l'intérêt des producteurs des Hauts-de-France (*mission d'intérêt général*)
- de l'ordre privé (*prestations de service*)

Les valeurs :

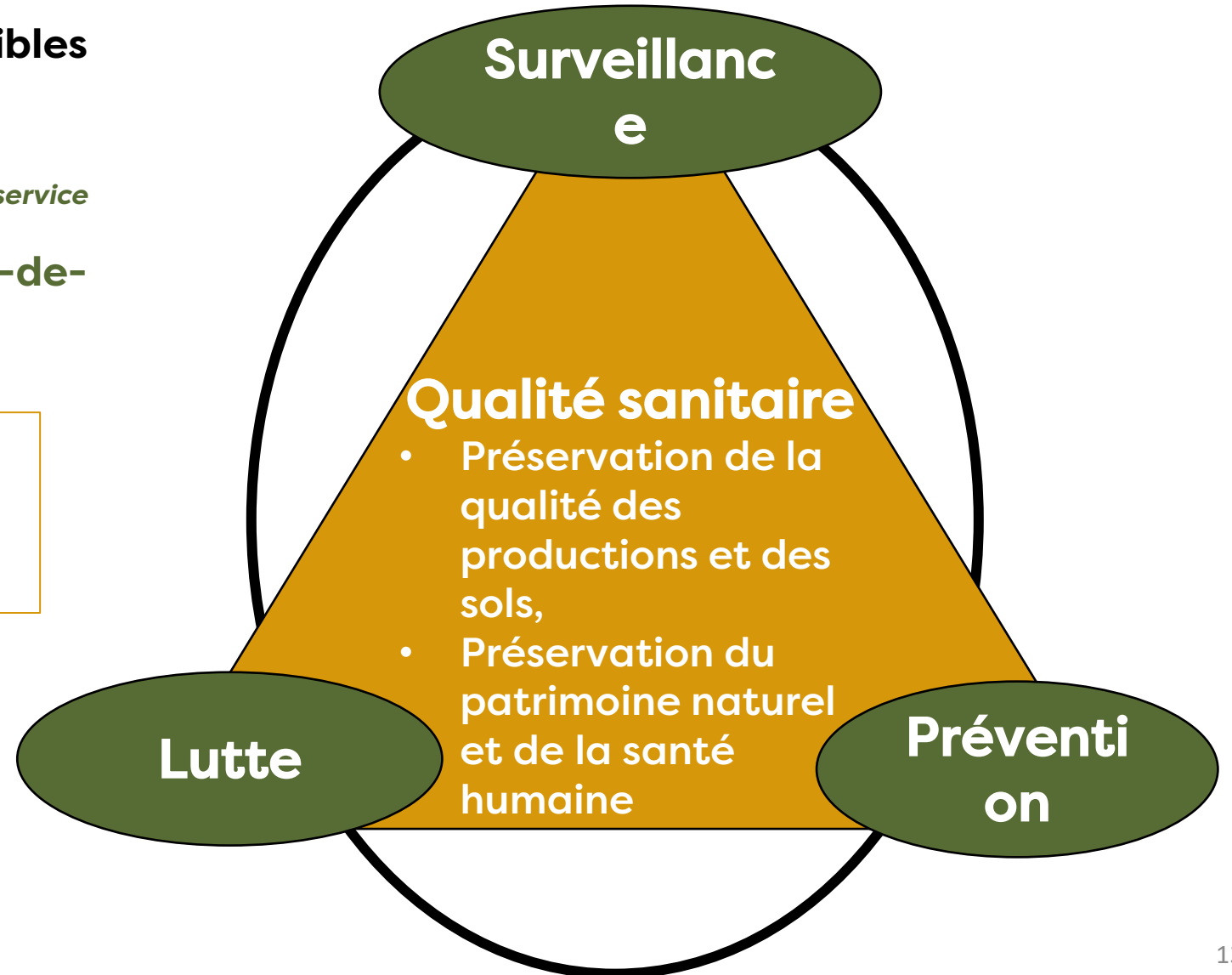
Indépendance, impartialité, équité, confidentialité et professionnalisme.

La qualité est au cœur des activités :



NF EN ISO CEI 17020

QUALIOPI (en cours)





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Membres adhérents de FREDON et gouvernance

Les adhérents de FREDON sont :

- **des personnes (*professionnels principalement, non professionnels ou publiques*) propriétaires ou détenteurs de végétaux ou personnes intéressées à la lutte;**
- **répartis sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France;**
- **concernés par la santé des végétaux sur les filières végétales de la région (*grandes cultures, pommes de terre, cultures légumières et fraises, arboricultures fruitières, plantes aromatiques et médicinales, cultures ornementales, pépinières et espaces verts, la vigne*), par les Vertébrés Nuisibles ou la Préservation du Patrimoine Naturel.**

La gouvernance est assurée par les élus répartis sur le territoire des Hauts-de-France.

Le président est Monsieur Denis BOLLENGIER. Les Vice-présidents sont Monsieur Alain TOURNIER, Madame Maryse MOREAUX et Monsieur Bernard CANNESSON.

Préservation du Patrimoine Naturel

Surveillance, prévention et lutte contre les espèces invasives
Accompagnement pour la gestion, l'aménagement et l'entretien alternatif des espaces verts



Accréditation COFRAC
Inspection, N° 3-1163
Liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr

L'inspection sanitaire
vis-à-vis d'organismes réglementés pour différents clients

L'expérimentation
Réalisation d'essais d'efficacité, de sélectivité, de mise au point de méthodes de lutte et de méthodes alternatives



Producteurs dans le cadre de l'accord interprofessionnel plants de pommes de terre

Recherche et Développement
Répondre aux besoins des filières végétales
Développer l'agroécologie pour une agriculture performante
Innover pour une excellence régionale



L'épidémiosurveillance
Evaluation du risque sanitaire
Animation de réseaux
Rédaction de Bulletin Santé du Végétal



Clinique du Végétal®
Spécialisée en entomologie



Action réalisée dans le cadre du plan Agro-écologie Hauts-de-France





La Préservation du Patrimoine Naturel

Margot DEGEZELLE de FREDON Hauts-de-France

La commission Préservation du Patrimoine Naturel de FREDON Hauts-de-France

La commission : M. Alain TOURNIER (Président de la commission), M. Luc BARBIER, M. Denis BOLLENGIER, Mme Alexandra CANNESSON, M. Julien CARLE, M. Pierre DAMAGEUX, M. Michel LE BORGNE, M. François MELLON, M. Cyrille NAUDET
Animatrice : Mme Margot DEGEZELLE

✓ Surveillance, prévention, lutte contre les espèces invasives



✓ L'accompagnement technique pour l'aménagement, la gestion et l'entretien des espaces (y compris la réduction des îlots de chaleurs urbains)



Surveillance, prévention, lutte contre les espèces invasives

- les espèces exotiques envahissantes telles que le rat musqué, le ragondin et, l'ambroisie à feuilles d'armoise, la berce de Caucase (espèces à enjeux pour la santé humaine)
- les espèces invasives telles que les chenilles de processionnaires du chêne et du pin (espèces à enjeux pour la santé humaine)
- les espèces vectrices de maladies telles que le moustique tigre (essentiellement de la sensibilisation et de l'information)



Rat musqué



Ragondin



Berce du Caucase



Ambroisie



Chenille de
processionnaire du
pin

Chenille de
processionnaire
du chêne



Moustique tigre



Participation à l'élaboration de la **stratégie régionale Espèces Exotiques Envahissantes** pilotée par la DREAL Hauts-de-France et animée par le CEN Hauts-de-France

Accompagnement technique pour l'aménagement, la gestion et l'entretien des espaces verts

Accompagnement technique pour la gestion, l'aménagement et l'entretien alternatif des espaces verts (y compris la réduction des ICU) :

Diagnostics, préconisations, suivis...



Charte d'entretien + Nature :

- Réduire/arrêter les produits phytosanitaires
 - Réduire les déchets verts
 - Mieux gérer l'eau
 - Favoriser la biodiversité
 - Communiquer en interne et en externe
- 3 niveaux de labélisation

Partenariat entre la FNHPA et FREDON France



Formations :

Conception et mise en place de formations en JEVI en fonction du besoin et des compétences au sein de FREDON Hauts-de-France





Classement des différentes espèces : Définition et réglementation

Margot DEGEZELLE de FREDON Hauts-de-France

Définition : Espèce – Nuisible Santé Humaine

Espèce Nuisible à la santé humaine



Espèce animale ou végétale qui a un impact sur la santé humaine (avec un risque sur la santé publique) et qui se développe sur le territoire



- *Changement climatique*
- *Activités humaines*



Définition : Espèce – Exotique – Envahissante

Espèce envahissante



Espèce disposant de fortes capacités de **croissance**, **multiplication** et **dispersion**, qui prolifère ponctuellement ou durablement dans un milieu au dépend d'autres espèces



Myriophylle aquatique ©Alain Dutartre

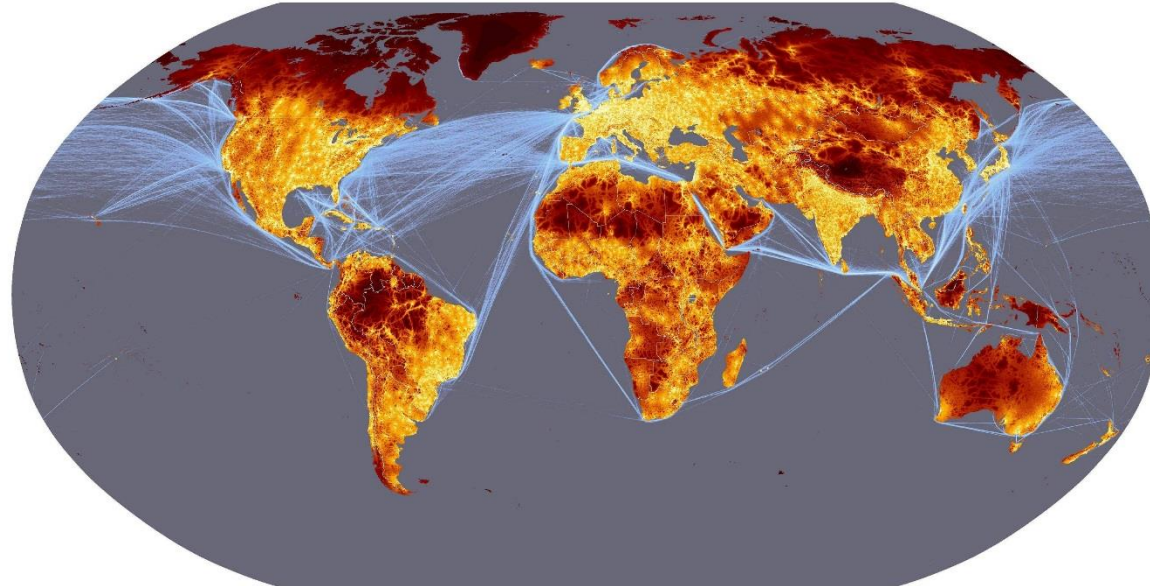
Succès des plantes exotiques envahissantes :
Absence d'ennemis naturels
+ reproduction végétative et/ou sexuée importante

Définition : Espèce - Exotique - Envahissante

Espèce exotique envahissante (EEE)



Espèce vivante non indigène : présente en dehors de son aire de répartition naturelle (souvent introduite par l'Homme)



Source : European Commission and the World Bank – captures this connectivity and the concentration of economic activity and also highlights that there is little wilderness left.

Les différents classements

Enjeux santé humaine

Enjeux environnementaux

Enjeux santé des végétaux

Réglementation Européenne =
Liste des espèces exotiques
envahissantes préoccupantes
pour l'UE

Code de l'environnement : Liste
des espèces exotiques
envahissantes (2 niveaux
d'interdiction)

Code rural et de la pêche
maritime : Espèces nuisibles aux
végétaux

- Code de la santé public :
- Espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine
 - Espèces vectrices de maladies

→ Observatoire des
espèces à enjeux pour
la santé humaine

→ Stratégie nationale
+ Plan d'action

→ Conseil national
d'orientation de la politique
sanitaire animale et végétale



Espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine (titre du chapitre 8 du livre III de la 1^{ère} partie du CSP)

1

espèces végétales et animales dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine

2

végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine

3 espèces d'ambrosies
(classées par [décret n° 2017-645](#))

2 espèces de chenilles de processionnaires
(classées par [décret n°2022-686](#))

58 espèces végétales
(classées par arrêté du [4 septembre 2020](#))





Le décret n° 2019-258 du 29 mars 2019, relatif à la prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes transferts, s'applique au travers de :

- La surveillance de l'évolution des maladies et des contaminations,
- La surveillance des zones à risque et des pièges,
- La mise en place d'actions de lutte anti-vectorielle.



L'Arrêté du 23 juillet 2019 du **code de la santé** publique fixant la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement de maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques et constituant une menace pour la santé de la population.



Le règlement européen n°1143/2014 relatif à la **prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques et envahissantes (EEE)** :

→ **Prévenir, réduire et atténuer les effets néfastes des EEE**

Liste des EEE préoccupantes pour l'union européenne :

- Interdiction d'importation
- Interdiction de transport
- Interdiction de commercialisation
- Interdiction de culture
- Interdiction d'introduction dans l'environnement





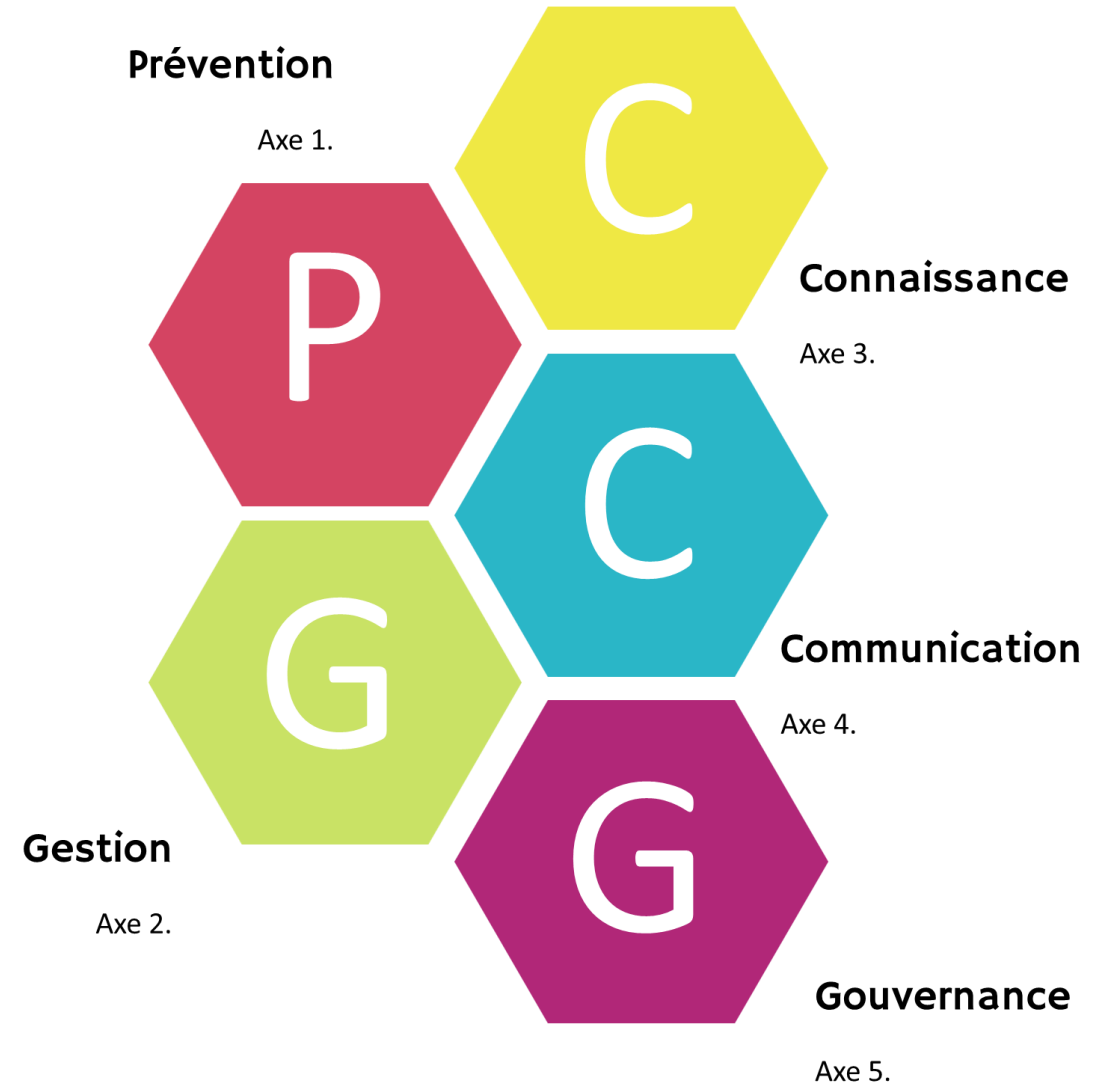
Code de l'environnement : liste par arrêté interministériel

Le niveau 1 (art. L.411-5 du code de l'environnement): *interdiction de les introduire de manière volontaire, par négligence ou par imprudence, dans le milieu naturel (uniquement les spécimens non domestiques pour les animaux et non cultivés pour les végétaux).*

Le niveau 2 (art. L.411-6 du code de l'environnement): *interdiction de les introduire sur l'ensemble du territoire, mais aussi tous les usages associés : transit, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente et achat (toutes les espèces).*

Principes :

- ✓ Rédiger une stratégie de manière collégiale et partenariale avec tous et pour tous
- ✓ Rédiger une stratégie opérationnelle et adaptée aux besoins et enjeux régionaux
- ✓ Rédiger une stratégie cohérente avec la stratégie nationale



Enjeux :

- ✓ Animer le réseau, créer du lien
- ✓ Créer des collaborations et des synergies
- ✓ Communiquer auprès de tous et pour tous
- ✓ Structurer un réseau de veille et améliorer la chaîne décisionnelle
- ✓ Augmenter la connaissance et améliorer sa diffusion
- ✓ Améliorer la prévention de l'introduction des EEE
- ✓ Accompagner les acteurs dans la gestion des EEE et leurs déchets
- ✓ Améliorer les échanges, capitaliser et partager les expériences
- ✓ Accompagner une restauration efficace des écosystèmes
- ✓ Echanger avec les filières socio-pro
- ✓ Renforcer le contrôle





Organismes nuisibles au titre de la protection des végétaux : code rural et de la pêche maritime (compétence aux GDON, FDGDON, FREDON) : Articles L251-3-1, L252-1 et L252-2 + Arrêté du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de rats musqués et de ragondins











Article L251-3-1 : « Afin de limiter les populations de rats musqués et de ragondins, tous les moyens de lutte doivent être mis en œuvre. [...]»

Article L252-2 : « Les groupements et leurs fédérations mentionnés à l'article [L. 252-1](#) participent à la surveillance, à la prévention et à la lutte contre les dangers sanitaires. »

➤ **Arrêté du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de rats musqués et de ragondins**

L'organisation de la surveillance et la lutte contre les ragondins et rats musqués est confié aux groupements de défense contre les organismes nuisibles et à leur fédération, aujourd'hui reconnus comme organismes à vocation sanitaire.

Réglementation : Exemples

	EEE par définition	EEE (Code de l'Environnement)	EESH (Code de la santé public)	Espèces vectrices de maladies (Code de la Santé Public)	Espèces nuisibles aux végétaux (Code rural et de la pêche maritime)
Ambrosies					
Berce du Caucase					
Chenilles de processionnaires					
Moustique Tigre					
Ragondin / Rat musqué					



L'Observatoire des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine

Marilou MOTTET de FREDON France



OBSERVATOIRE DES ESPECES
A ENJEUX
POUR LA SANTE HUMAINE

CENTRE DE RESSOURCES SUR LES ESPECES
À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE

Animé par FREDON France



Missions définies dans le PNSE4 (2021) :

- **rechercher, répertorier, valoriser et diffuser la connaissance** sur certaines espèces d'intérêt et notamment sur leurs effets sur la santé et les milieux ;
- **valoriser et coordonner les actions** de prévention, de lutte, de formation et d'information menées par l'ensemble des acteurs territoriaux.
- **créer et diffuser**, pour le grand public et les professionnels, des **outils de surveillance, de prévention**, en lien notamment avec les acteurs de la surveillance pollinique et de lutte contre certaines espèces.

Financements : ministère chargé de la santé

CONCRETEMENT, VOUS FAITES QUOI ?



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE



OBSERVATOIRE DES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

CENTRE DE RESSOURCES SUR LES ESPECES
À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE

- **Création et mise en œuvre de stratégies nationales**
- **Animation de réseau**
- **Coordination des acteurs et des actions**
- **Formations** (certifié Qualiopi)
- **Interventions de communication**
- **Création de supports et d'outils** (vidéo, guides, flyer, plateformes, etc.)
- **Communication** (sites, lettres, réseaux, etc.)
- **Veille scientifique**
- **Conseils**
- **Etc.**



COFIL : Ministères concernés, FREDON, OFB, Anses, président.es des CT.
CT : toutes ARS, DGS, FREDON, président.es des CT, RFSV, etc.



COFIL : Ministères concernés, FREDON, OFB, Anses, président.es des CT.
CT : toutes ARS, DGS, FREDON, président.es des CT, RFSV, etc.



(classées par décret du **Décret n° 2017-645 du 26 avril 2017**)

CT : ARS, OFB, Associations, Anses, FREDON, Allergologues, DGS, DGAL, CA, Gestionnaire de milieux, CDREEE, collectivités, etc.



COFIL : Ministères concernés, FREDON, OFB, Anses, président.es des CT.
CT : toutes ARS, DGS, FREDON, président.es des CT, RFSV, etc.



(classées par décret du **Décret n° 2017-645 du 26 avril 2017**)

CT : ARS, OFB, Associations, Anses, FREDON, Allergologues, DGS, DGAL, CA, Gestionnaire de milieux, CDREEE, collectivités, etc.



(classées par décret du **Décret n° 2022-686 du 25 avril 2022**)

CT : ARS, OFB, ONF, Forestiers privés, Vétérinaires, Associations entomologie, Anses, FREDON, DGS, DSF, Gestionnaire de milieux, collectivités, etc.



COFIL : Ministères concernés, FREDON, OFB, Anses, président.es des CT.
CT : toutes ARS, DGS, FREDON, président.es des CT, RFSV, etc.



2011

(classées par décret du **Décret n° 2017-645 du 26 avril 2017**)

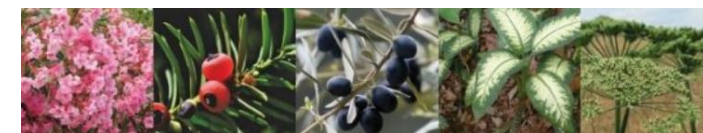
CT : ARS, OFB, Associations, Anses, FREDON, Allergologues, DGS, DGAL, CA, Gestionnaire de milieux, CDREEE, collectivités, etc.



2021

(classées par décret du **Décret n° 2022-686 du 25 avril 2022**)

CT : ARS, OFB, ONF, Forestiers privés, Vétérinaires, Associations entomologie, Anses, FREDON, DGS, DSF, Gestionnaire de milieux, collectivités, etc.



2021

veille sanitaire internationale
+ plantes-risque.info

58 espèces végétales
(classées par arrêté du **4 septembre 2020**)

CT : Anses, RNSA, DGS

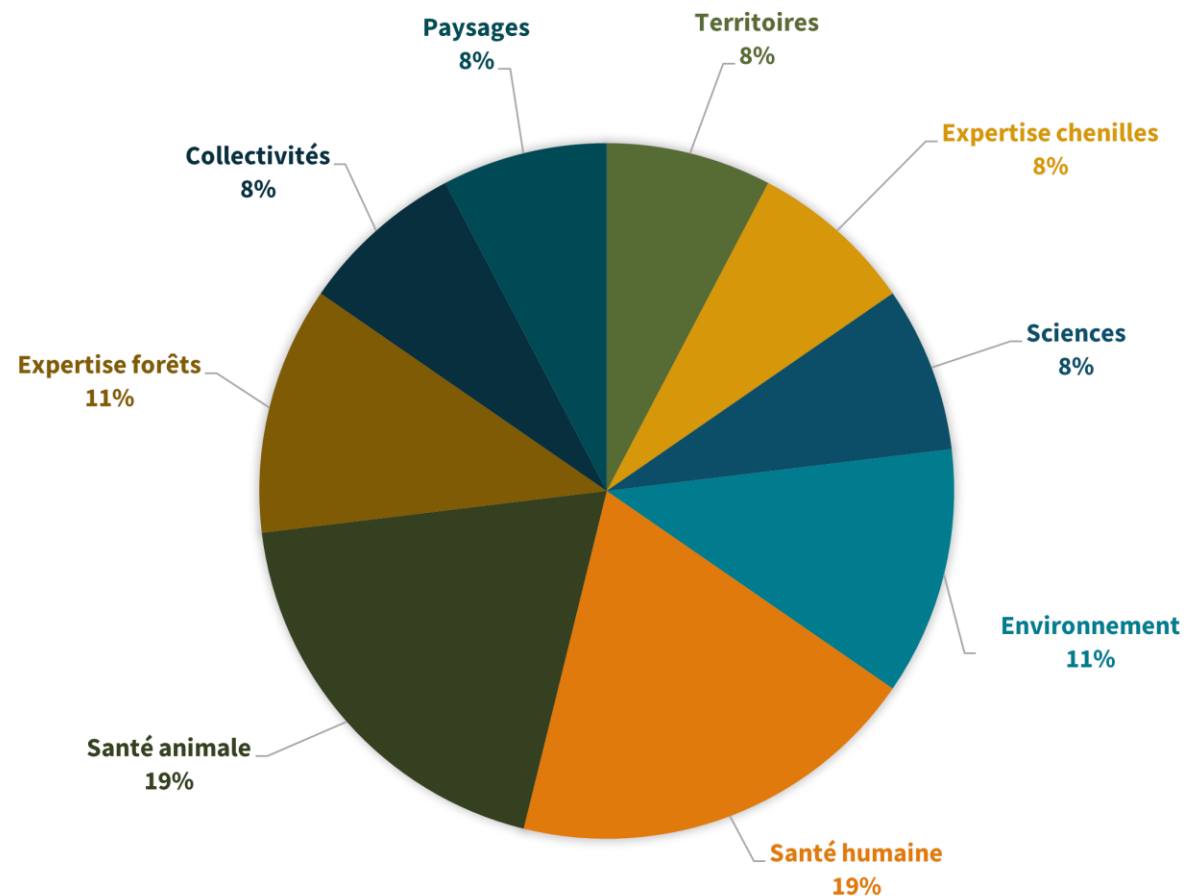
- Risques en cas d'ingestion
- Risques d'allergie respiratoire
- Risques en cas de contact



Participant.es :

- ARS - Grand est
- Arthropologia
- CNPF - forêt privée
- Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires
- DGS
- Dr en Pharmacie
- DRAAF CVL
- FREDON
- INRAE
- Institut de pathologie allergologique de Lorraine - CHR de Metz-THIONVILLE
- Ministère de l'agriculture - Département de la santé des forêt
- ONF
- OPIE
- Réseau des Villes Santé OMS
- UNEP
- VetAgro-sup Lyon

DOMAINES DE COMPÉTENCE DES MEMBRES DU CT DE L'OCP





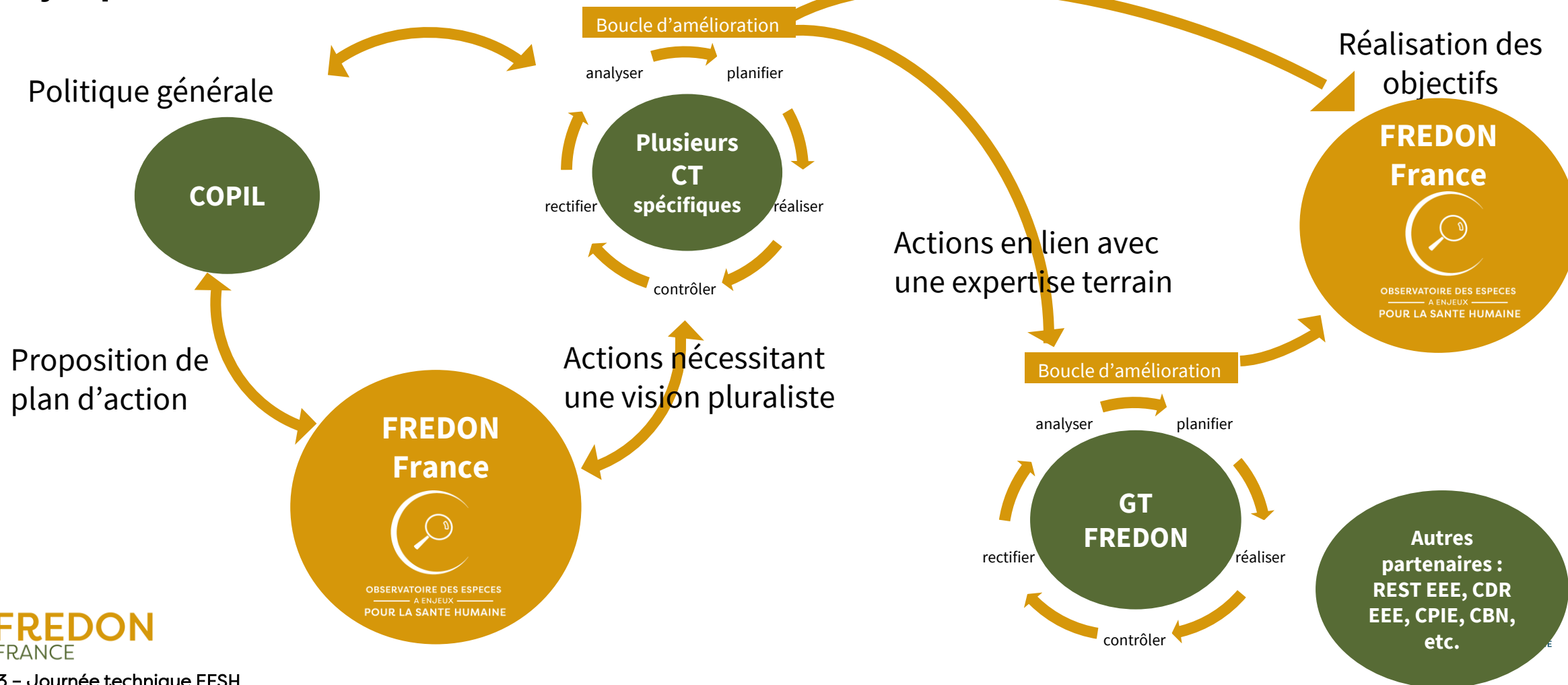
FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

COMMENT CA FONCTIONNE ?



A la recherche de l'amélioration continue jusqu'au terrain

Actions sans lien avec une expertise terrain





Site « chapeau » :

[especes-risque-sante.info](https://www.especes-risque-sante.info)

(Contient la veille sanitaire internationale)



3 espèces d'ambrosies



[ambrosie-risque.info](https://www.ambrosie-risque.info)

2 espèces de processionnaires



[chenille-risque.info](https://www.chenille-risque.info)

58 espèces végétales



[plantes-risque.info](https://www.plantes-risque.info)



DANS LE LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire envoie une lettre d'information mensuelle concernant les actualités liées aux espèces à enjeux pour la santé humaine : résultats des dernières recherches scientifiques, évolution de la réglementation, situation de ces espèces dans le monde, les différents événements organisés en France, des témoignages et bien d'autres sujets.

-> Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir les lettres de l'Observatoire.

A TRAVERS NOS RESEAUX SOCIAUX

NOUS SUIVRE



Pour contacter l'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine :



OBSERVATOIRE DES ESPECES
A ENJEUX
POUR LA SANTE HUMAINE

CENTRE DE RESSOURCES SUR LES ESPECES
À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE

Mail : especes-risque-sante@fredon-france.fr
Tél : +33(0)1 53 83 71 76

11 rue Lacaze
75014 PARIS
FRANCE



Projet régional : Surveillance, prévention et lutte contre les espèces à enjeux pour la santé humaine

Margot DEGEZELLE de FREDON Hauts-de-France

Surveillance, prévention et lutte contre des espèces invasives Dangereuses pour la santé humaine et l'environnement

Depuis 2020, avec le soutien de l'ARS, FREDON Hauts-de-France participe à la surveillance, à la prévention et à la lutte contre des espèces à enjeux pour la santé humaine en région Hauts-de-France :

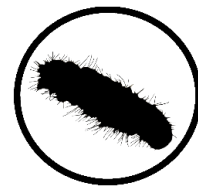
L'ambroisie à feuilles d'armoise



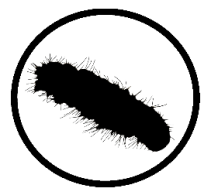
La berce du Caucase



La chenille de
processionnaire du pin



La chenille de
processionnaire du chêne



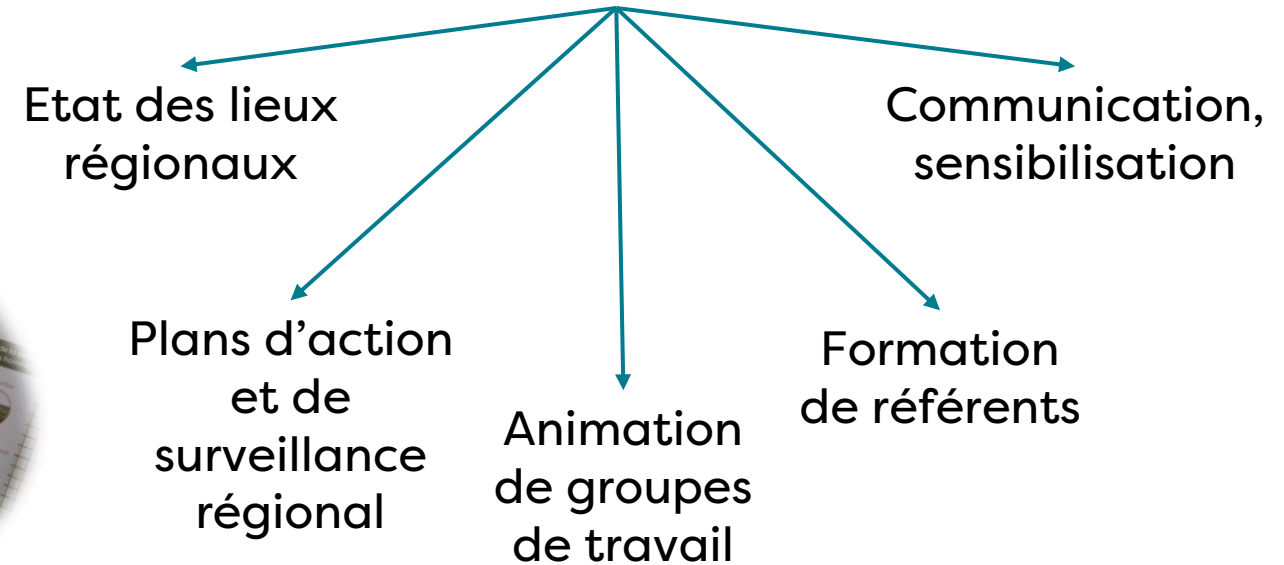
2021 : Publication du PNSE 4 → Action 10, 3^{ème} partie : Mieux surveiller et lutter contre les espèces ayant un impact sur la santé humaine (ambrosie, chenilles de processionnaires...)

Surveillance, prévention et lutte contre des espèces invasives Dangereuses pour la santé humaine et l'environnement



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Avec le soutien de
l'ARS Hauts-de-
France



Les outils de communication existants



L'AMF à feuille (Ambrosia)
C'est une plante invasive dangereuse et son empoisonnement. C'est une 1^{ère} impatience phytotoxique et devient rouge sur toute les fleurs femelles et les nids regroupés en grappes.

La Berce du (Heracleum m...
Margarite DEGEZELLE, Amandine CHIFFOLEAU, Ophélie JEUQUÈS & Odile MICHÉNELLES (2022) Révisé par le DSI en le 03/01/2023

La Chenille du pin
C'est un papillon dont les chenilles sont urticantes. Elles ont une teinte orangée, un corps soyeux, une bande dorsale noire. Elles deviennent grisâtres avec des flancs plus clairs et de longues soies au fil de leur croissance.

La Chenille Processionnaire du Chêne (Thaumetopoea processionea)
Margarite DEGEZELLE, Amandine CHIFFOLEAU, Ophélie JEUQUÈS & Odile MICHÉNELLES (2022) Révisé par le DSI en le 03/01/2023

Où la trouve
On peut la trouver le long de des fossés, des routes, dans les bandes enherbées sur des ter Elle est présente en zone dans les jardins et ter

Où la trouver ?
On la trouve principalement sur les chênes, en nid, sur le tronc de l'arbre ou les branches charpentières. L'espèce ne consomme pas d'autres essences, son développement est favorisé par les facteurs climatiques plus chauds de ces dernières années. Elles se rassemblent en grands tissage de soies. Les nids prennent la forme d'un grand tissage de soies dans lequel les chenilles s'amusent par centaines.

Quels risques ?
Quand elles se sentent menacées, les chenilles projettent de microscopiques poils urticants. Ces derniers s'envolent aussi avec le vent. Pour l'homme, les poils provoquent :
• Des démangeaisons,
• Des réactions allergiques,
• Des lésions oculaires,
• Des troubles respiratoires.

C'est quoi ?
C'est une plante invasive dangereuse et son empoisonnement. C'est une 1^{ère} impatience phytotoxique et devient rouge sur toute les fleurs femelles et les nids regroupés en grappes.

Atteintes cutanées
Elle bite et refait pour u des Atteintes cutanées

Char de d'après
Initiations

Consequences sanitaires
Les chenilles processionnaires et leurs nids peuvent avoir des conséquences sanitaires pour l'homme. Les animaux domestiques peuvent également être touchés. La chenille processionnaire peut provoquer une défoliation importante des arbres en été. Ils reconstitueront leur houppier dans la majorité des cas, dès la transformation des chenilles en papillons. Des dépérissements peuvent néanmoins se manifester à la faveur de plusieurs années de pullulations. Chaque année, il est nécessaire de surveiller ces arbres. Même s'ils sont débarrassés des chenilles vivantes, ils peuvent être réinfestés l'année d'après par des papillons provenant de foyers distants de plusieurs kilomètres.





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

MERCI

margot.degezelle@fredon-hdf.fr

06 83 44 02 15

<https://fredon.fr/hauts-de-france/>





L'Ambroisie à feuilles d'armoïse

Margot DEGEZELLE et Marilou MOTTET

Arras – 6 avril 2023



FREDON
FRANCE



OBSERVATOIRE
DES
AMBROISIES



Des symptômes allergiques sévères

La **pollinose** est caractérisée par des **réactions allergiques** au niveau des muqueuses **respiratoires et oculaires**.

L'allergie respiratoire se présente sous deux formes principales :

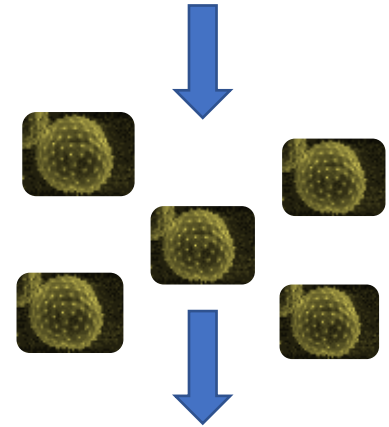
- **la rhinite allergique** (celle-ci multiplie le risque d'apparition de l'asthme d'un facteur 4 environ)
- **l'asthme allergique**

Plus rarement, au niveau cutané : **eczéma ou urticaire**.

Impacts indirects : mal-être, fatigue, inconfort, sommeil de mauvaise qualité, absentéisme, etc.

Sauf exceptions (personnes prédisposées), on ne naît pas allergique mais on le devient en étant exposé à un allergène.

La prévalence de l'allergie augmente avec le degré d'exposition aux pollens



L'allergie est une réaction d'hypersensibilité initiée par une réaction immunitaire spécifique à un pollen « allergène »



Les coûts sanitaires associés

Europe

13.5 millions de personnes seraient allergiques engendrant un coût de santé de **7.4 milliards €**

(source : Schaffner et al 2020)

France

Entre **1,7% et 5,4%** de la pop française serait allergique à l'ambrosie soit entre **1 et 3,5 millions de personnes.**

- Coûts de prise en charge entre **59M€** et **186M€**
- Coûts de pertes de production entre **10M€** et **30M€**
- Coûts de perte de qualité de vie entre **346M€** et **438M€**



(source : [Rapport Anses 2020](#)
[Impacts sanitaires et coûts associés à l'ambrosie à feuilles d'armoise en France](#))



- Coûts de gestion supplémentaires
- Perte de rendement
- Déclassement des lots (semences non-conformes)
- Pénalités PAC
- Apparition de résistances aux herbicides



Sur **tournesol**, 10 ambrosies/m² = 3 q/ha de perte de rendement (Chollet, 2012)

Sur **maïs**, 9 ambrosies/m² = 50% perte de rendement (Béres *et al.*, 2005)



Envahissement de différents milieux : bords de route, parcelles agricoles, chantiers, terrains en friches, etc...



Journée de l'ambroisie 2017 Doubs

Conflits entre différents acteurs

Conflits de voisinage

Enjeu touristique

=> Nécessité d'une coordination des actions



Quatre espèces d'ambrosies présentes en France

Ambrosie à feuilles
d'armoise



*Ambrosia
artemisiifolia* L.

Ambrosie
trifide



A. trifida L.

Ambrosie à
épis lisses



A. psilostachya DC.

Ambrosie à
petites feuilles



A. tenuifolia Spreng.

3 ambrosies classées nuisibles à la santé humaine

- **Loi du 26 janvier 2016** – « Modernisation de notre système de santé »

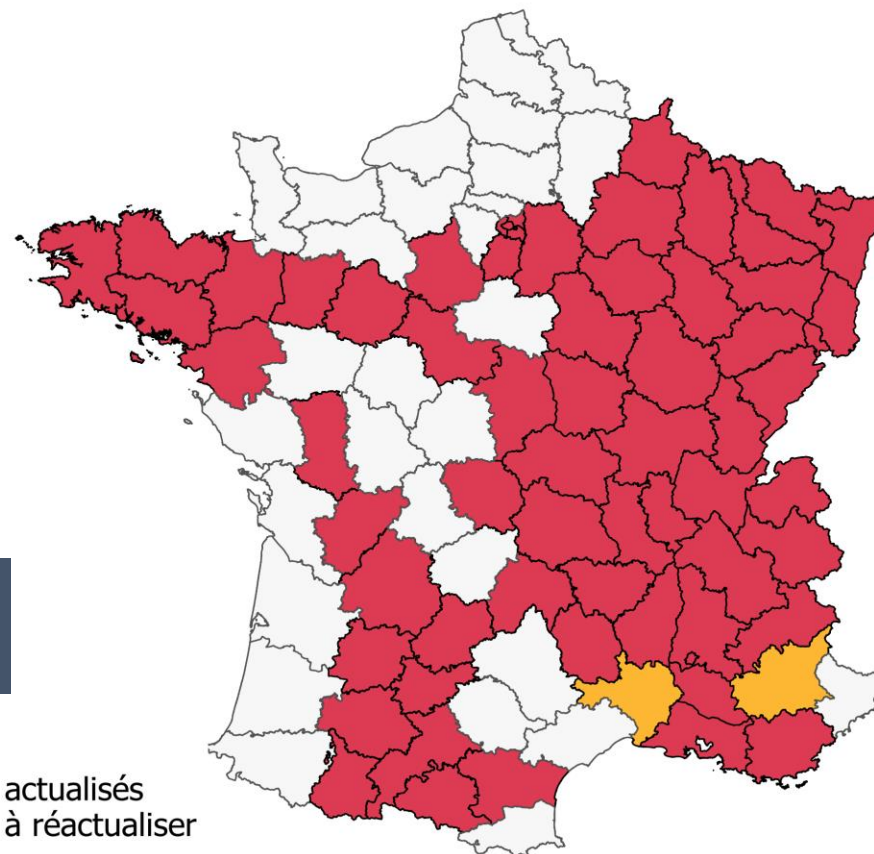


Carte des départements dotés d'un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les ambrosies (mai 2022).

- Le **préfet** : détermine par arrêté préfectoral les modalités d'application des mesures à mettre en œuvre sur le département (**Décret** 26 avril 2017)

Carte à jour à retrouver sur : <https://ambrosie-risque.info/reglementation/#les-arretes-prefectoraux-par-departement>

=> **Obligation** pour tout un chacun de **gérer les trois ambrosies réglementées** sur son terrain



Arrêté 26 avril 2017

- interdit l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente, la vente et l'achat de ces espèces



Réglementation souple, adaptable au contexte local : plusieurs situations d'envahissement, plusieurs stratégies

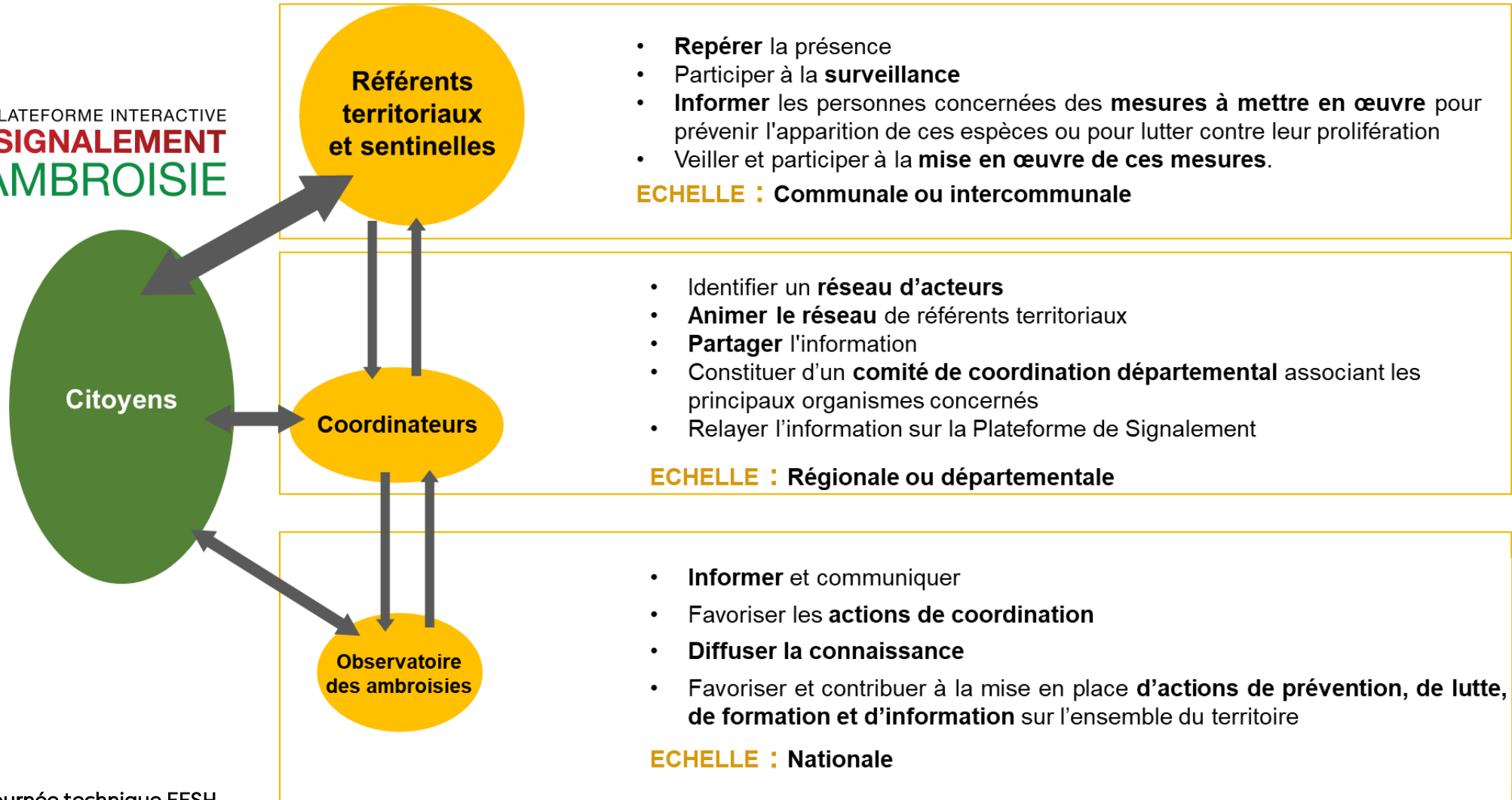
NIVEAU D'ENVAHISSEMENT	ACTIONS PRIORITAIRES
Zone infestée	Réduire la production de pollen Limiter la prolifération
Zone de front de colonisation	Eviter la production de graines Eradiquer les populations d'ambroisie
Zone pas ou peu infestée	Surveiller et éradiquer les nouvelles populations d'ambroisie

Nota Bene

- Il est interdit de pénétrer sur une propriété privée (y compris les parcelles agricoles) en vue de gérer la présence d'ambroisie sans accord préalable du propriétaire.
- La loi ne prévoit pas une sanction pénale pour une personne qui ne procéderait pas à l'arrachage de l'ambroisie sur son terrain.



MISSIONS :





Espèce annuelle

Famille = Astéracées

Ambrosia artemisiifolia

Stade plantule



Stade végétatif



Stade floral



Jusqu'à 1,2 m

Reconnaitre l'Ambroisie à feuilles d'armoise





FLORAISON

Les fleurs sont complètement formées en août et les fleurs mâles commencent à émettre du pollen

- Fécondation anémophile : le transport des pollens est assuré par le vent = **allergies**

En fin d'été, de août à octobre, le pollen d'ambrosie est le principal allergène présent dans l'atmosphère

En été, elle croît très rapidement en forme de touffe haute et large

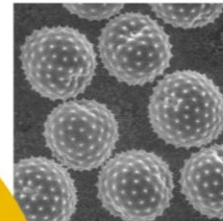
CROISSANCE



JUIN-JUILLET



AOÛT



SEPTEMBRE

L'émission de pollen se poursuit jusqu'en octobre, passant par un maximum en septembre (pic pollinique)

POLLINISATION

LEVÉE



AVRIL-MAI



SOL



SEPT-NOVEMBRE

GRENAISON

A l'automne, les fleurs femelles fécondées donnent des semences (akènes) qui se ressement, assurant les générations suivantes

Au printemps, température, lumière et humidité favorables permettent à l'ambrosie de sortir de terre

Son habitat

Elle s'installe sur des zones mises à nus, souvent perturbées par les activités humaines

➤ **Des milieux anthropisés**

Une plante très peu exigeante

Terrains en friches / chantier



Cultures



Bords de routes





Et en milieu naturel

➤ **Bords de cours d'eau**



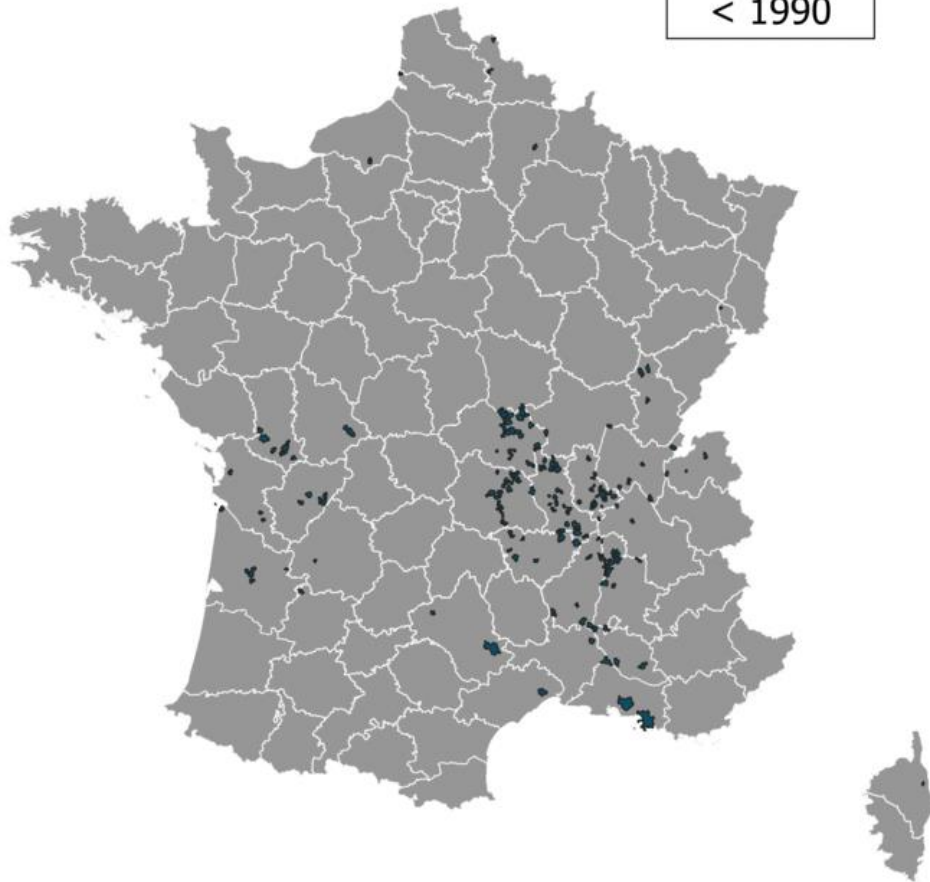
Gardon



Loire



< 1990



Vecteurs de dispersion

- les camions, tracteurs, moissonneuses-batteuses, ensileuses (tous les **engins qui travaillent le sol**)
 - **sacs de semences** contaminés
 - les **graines pour oiseaux**
- **l'eau** ruisselante (bonne flottaison)
 - **compost, potée fleurie**
- **cran de chaussures ou bottes**

➤ les transports de terres et de récoltes d'automne contaminées contribuent fortement à la dissémination des graines.

Sources des données : Atlasanté, Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, Epiphyt.

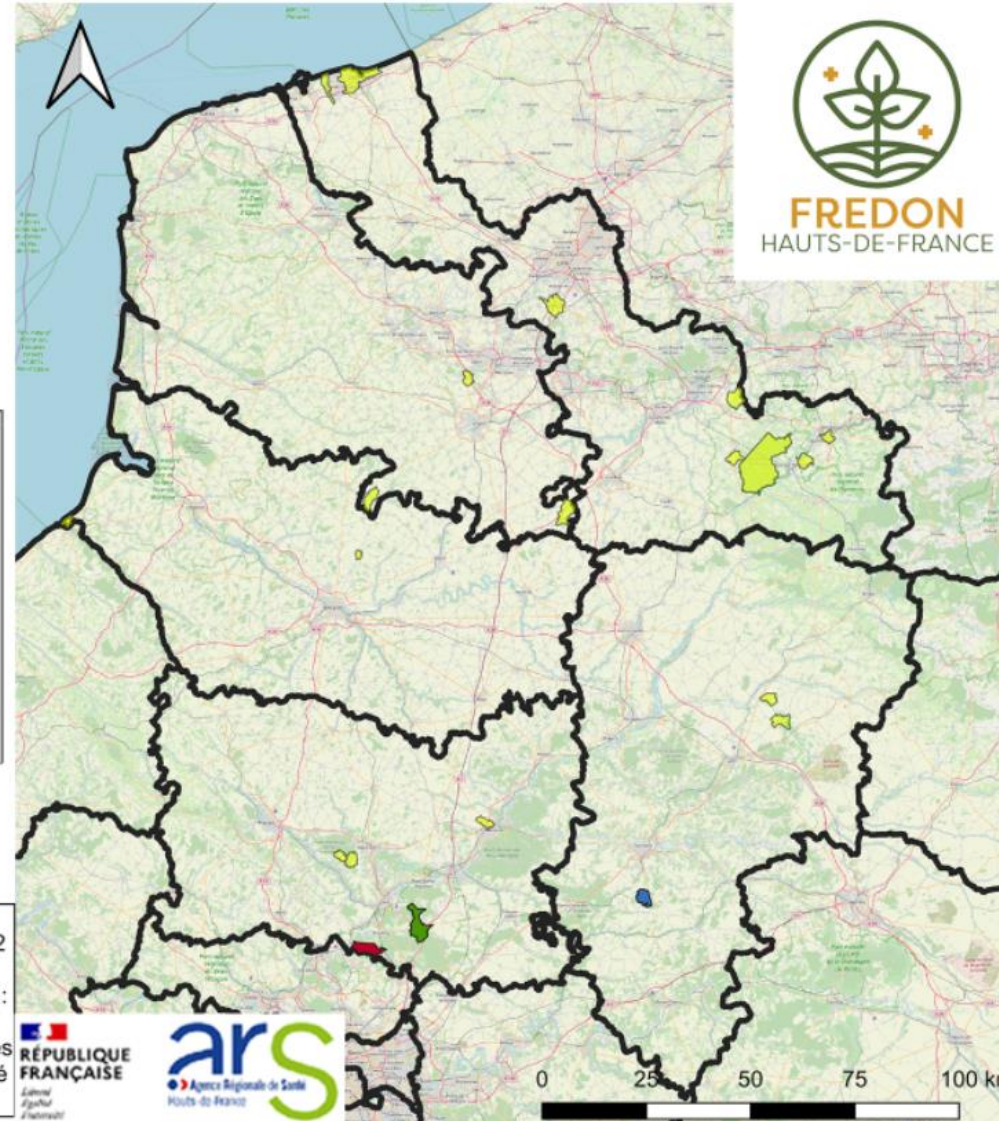


Carte de répartition
communale des trois
ambrosies en
Hauts-de-France
2021/2022

Légende

- Données historiques
- Pied d'ambrosie à feuilles d'armoise validé et détruit
- Plus de 1000 pieds d'ambrosies à feuilles d'armoise
- Pied d'ambrosie trifide validé et détruit

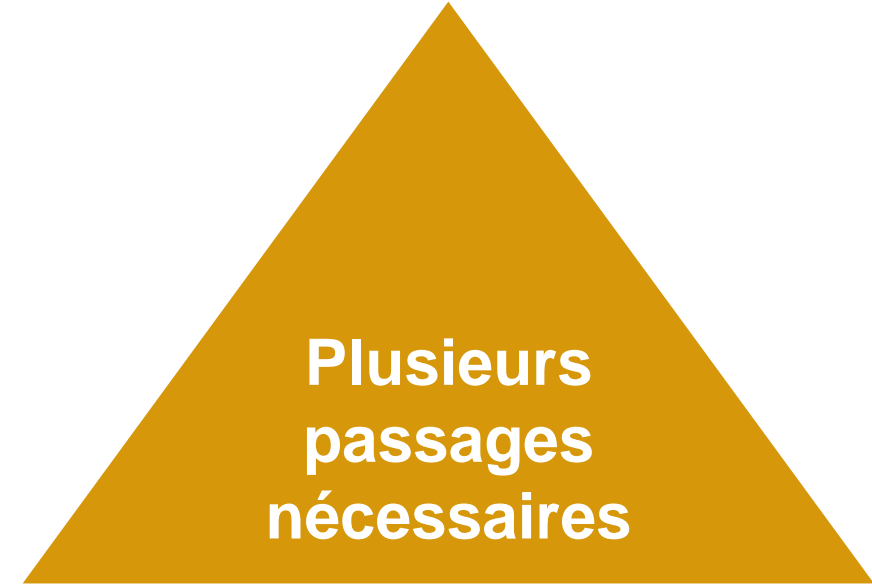
Sources :
Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2022
- DIGITALE - Système d'information sur la flore
et la végétation sauvage du Nord-Ouest de la France :
digitale.cbnbl.org. Bailleul (Date d'extraction :
23/01/2023), FREDON Hauts-de-France, Observatoire des
ambrosies, Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France, iNaturalist





Binage, déchaumage, broyage...
Fauchage
Tonte

Désherbage mécanique



Champs



Zone urbaine



Bord de route



Bord de cours d'eau

Observatoire



Petites
surfaces



Désherbage thermique



Champs



Zone urbaine



Bord de route



Bord de cours d'eau

Observatoire



Avant floraison
Nombre de plants limités



Chronophage
Port d'EPI

Arrachage manuel



Champs



Zone urbaine



Bord de route



Bord de cours d'eau

Observatoire



Ophraella communa



Eco pâturage avant la floraison

Lutte biologique



Champs



Zone urbaine



Bord de route



Bord de cours d'eau

Observatoire



OBSERVATOIRE
DES
AMBROISIES

CENTRE DE RESSOURCES SUR LES ESPECES
À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE

[Ambrosie-risque.info](https://ambrosie-risque.info)

=> Rubrique documentation

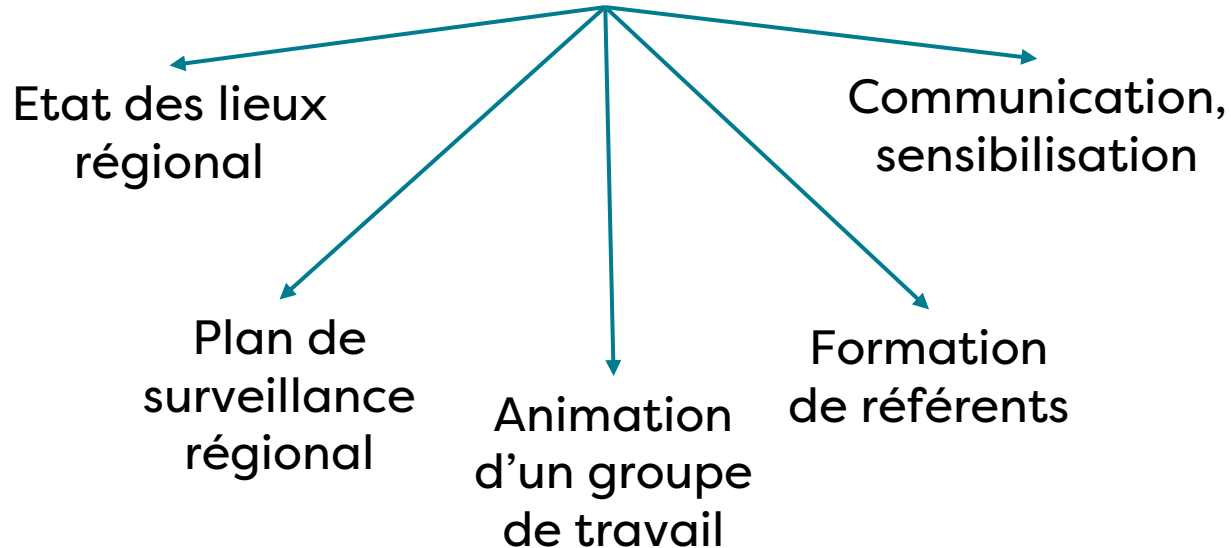


➔ Guide de gestion de
l'Ambrosie à feuilles d'armoise



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Avec le soutien de
l'ARS Hauts-de-
France

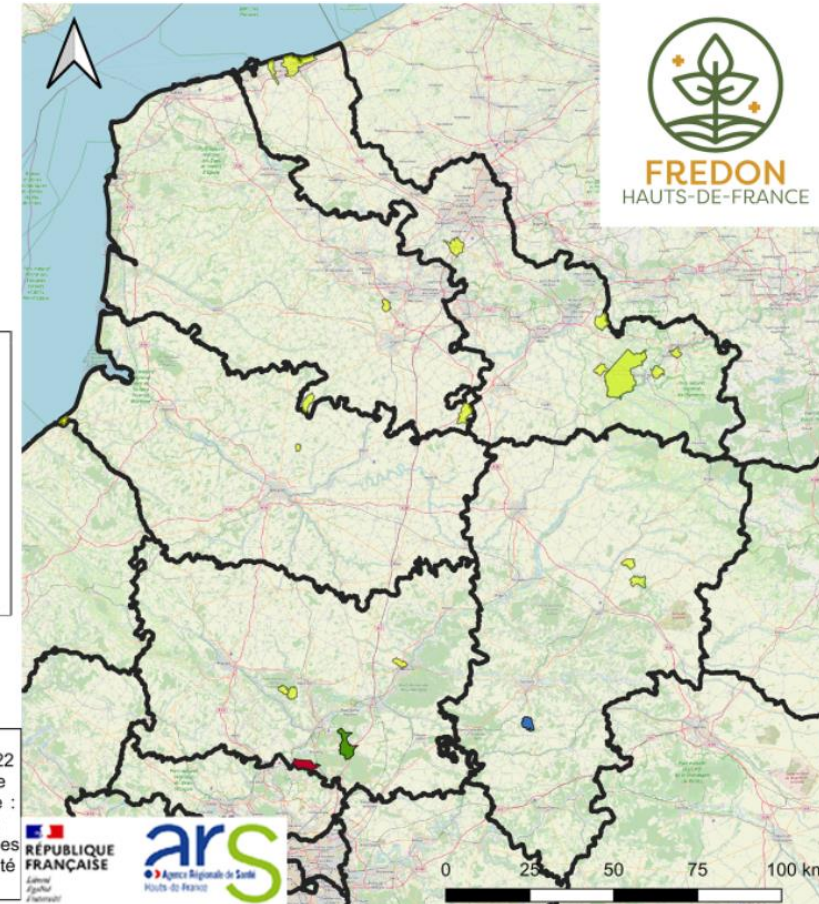


Carte de répartition
communale des trois
ambrosies en
Hauts-de-France
2021/2022

Légende

- Données historiques
- Pied d'ambrosie à feuilles d'armoise validé et détruit
- Plus de 1000 pieds d'ambrosies à feuilles d'armoise
- Pied d'ambrosie trifide validé et détruit

Sources :
Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2022 - DIGITALE - Système d'information sur la flore et la végétation sauvage du Nord-Ouest de la France : digitale.cbnbl.org, Bailleul (Date d'extraction : 23/01/2023), FREDON Hauts-de-France, Observatoire des ambrosies, Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, iNaturalist





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

MERCI



OBSERVATOIRE
DES
AMBROISIES

margot.degezelle@fredon-hdf.fr

06 83 44 02 15

<https://fredon.fr/hauts-de-france/>





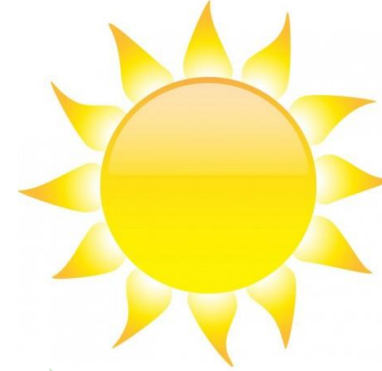
La berce du Caucase

Margot DEGEZELLE

Arras – 6 avril 2023

Une problématique sanitaire

La sève contient
des
furanocoumarines



UV

15 min

Apparition de
photo-phytodermatites

1 à 3
jours

Brûlure cutanées
(1er au 3ème degré)

Mois voir
années

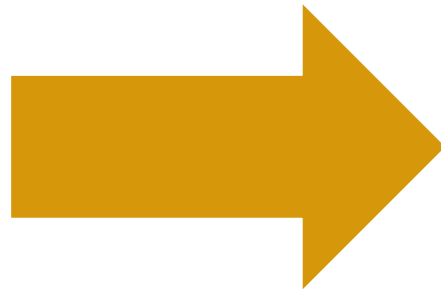
Tâches brunes
ou blanches





Plante très compétitive et invasive

Croissance
rapide
+
Grande taille



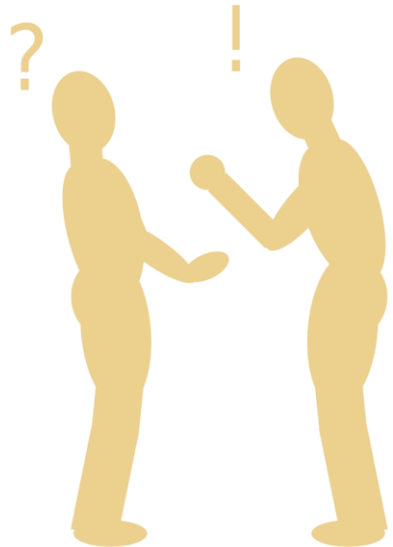


- Monopolisation de l'espace et des ressources (nutritives et lumineuse)
- Disparition des espèces locales indigènes
- Amplification de l'érosion sur les berges sans ripisylve
- Perturbe l'écosystème, les communautés végétales et les interactions entre les espèces animales et végétales



Coûts supplémentaires pour l'entretien des espaces verts (équipements, élimination des déchets...)

Erosion des berges



Impact les activités récréatives et touristiques

Conflits entre différents acteurs : envahit différents milieux



Code de l'environnement : liste par arrêté interministériel

Le niveau 1 (art. L.411-5 du code de l'environnement): *interdiction de les introduire de manière volontaire, par négligence ou par imprudence, dans le milieu naturel (uniquement les spécimens non domestiques pour les animaux et non cultivés pour les végétaux).*

Le niveau 2 (art. L.411-6 du code de l'environnement): *interdiction de les introduire sur l'ensemble du territoire, mais aussi tous les usages associés : transit, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente et achat (toutes les espèces).*



→ *Le préfet peut procéder ou faire procéder à son prélèvement et à sa destruction. Il précise par arrêté les conditions de la réalisation des opérations de lutte.*



Stade plantule



Stade végétatif



Stade floral



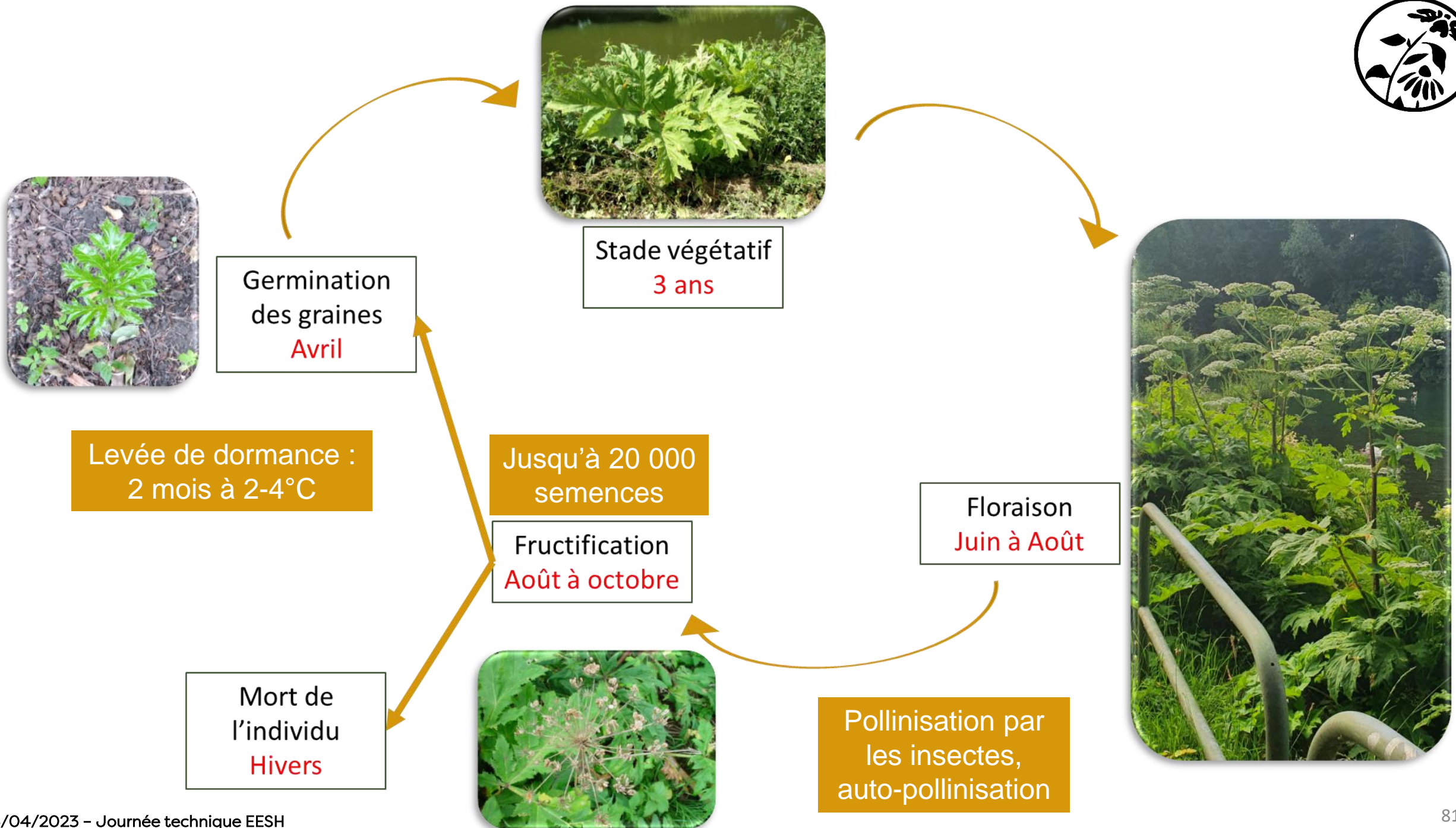
Jusqu'à 4m

Famille des Apiacées.

Heracleum mantegazzianum

Plante herbacée pluriannuelle







➔ Habitats frais, humides et riches en azote

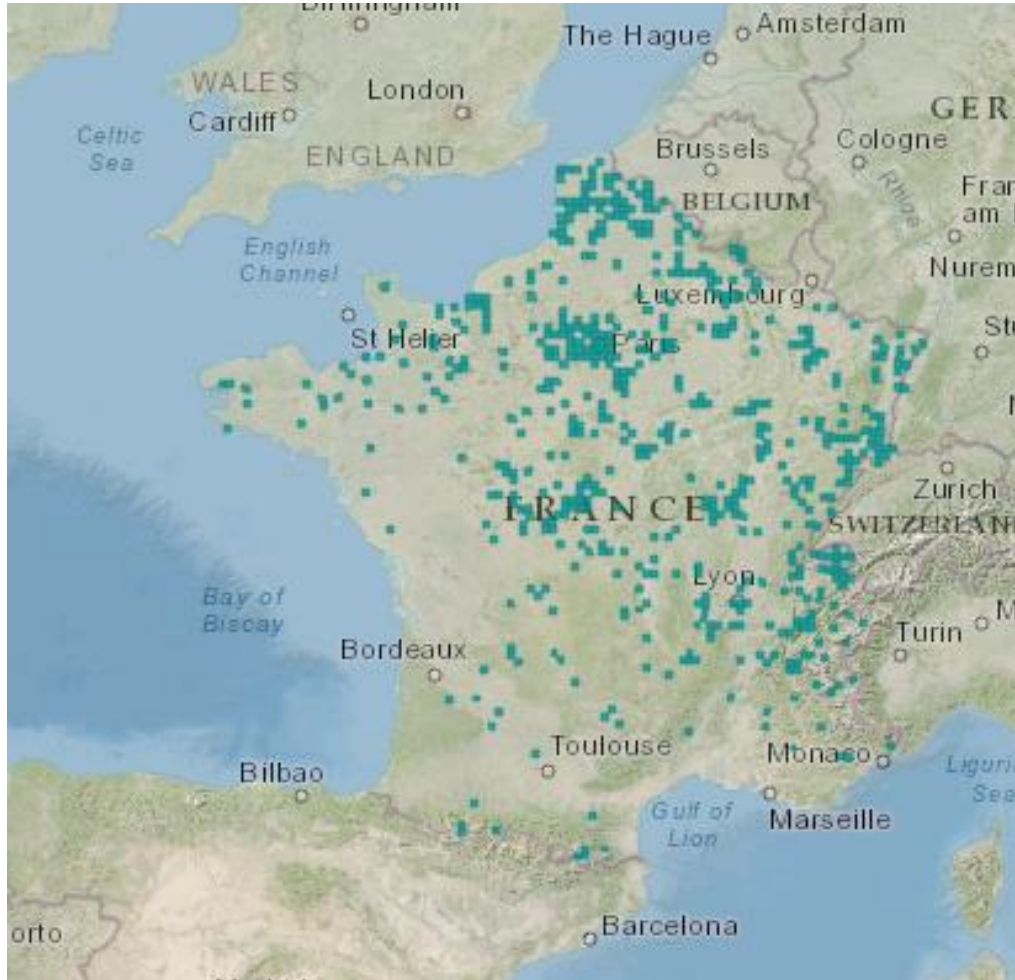
- Le long des berges de cours d'eau
- Le long des fossés
- Le long des chemins de fer
- Le long des routes
- Dans les prés et bandes enherbées
- Dans les terrains vagues
- Sous-bois perturbés
- Aux abords des chantiers
- Dans les jardins et espaces verts





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Sa répartition en France métropolitaine



Source : INPN, 2022

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/101286/tab/carte

Vecteurs de dispersion:

- Transport de terre (ex : construction de bord de route)
- Echanges de graines entre personnes
- Transport le long de voies de communication (Vent généré par le passage des véhicules)
- Pneumatiques des véhicules
- L'eau (cours d'eau et crues)
- Animaux
- Dépôts illégaux de déchets de jardins dans la nature
- Semelles de chaussures remplies de terre infestée

Sa répartition en Hauts-de-France



Carte de répartition
communale de la Berce du
Caucase en
Hauts-de-France
2021/2022

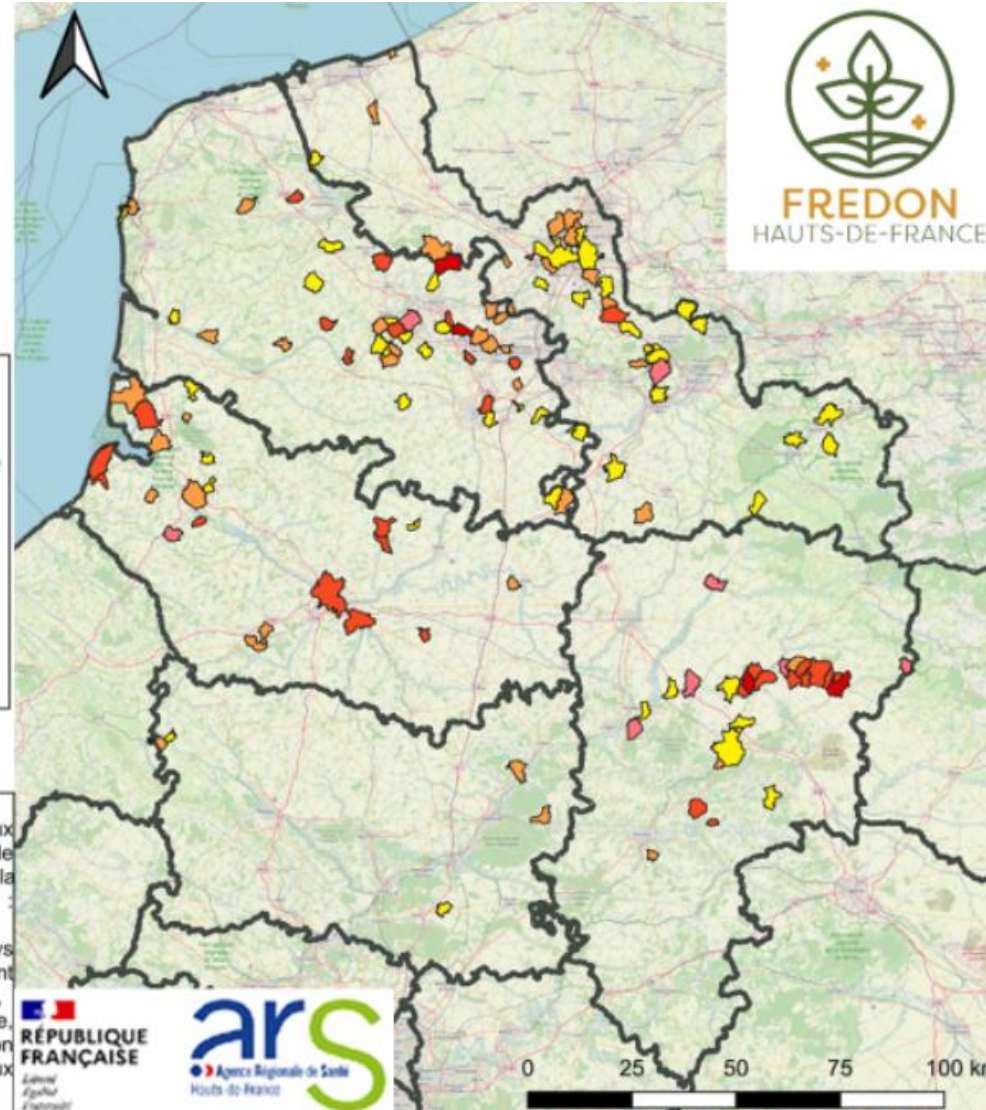
Légende

Etendue de la Berce du Caucase

- 1 pied isolé
- 2 à 10 pieds
- 11 à 100 pieds
- 101 à 1000 pieds
- Plus de 1000 pieds

Sources :

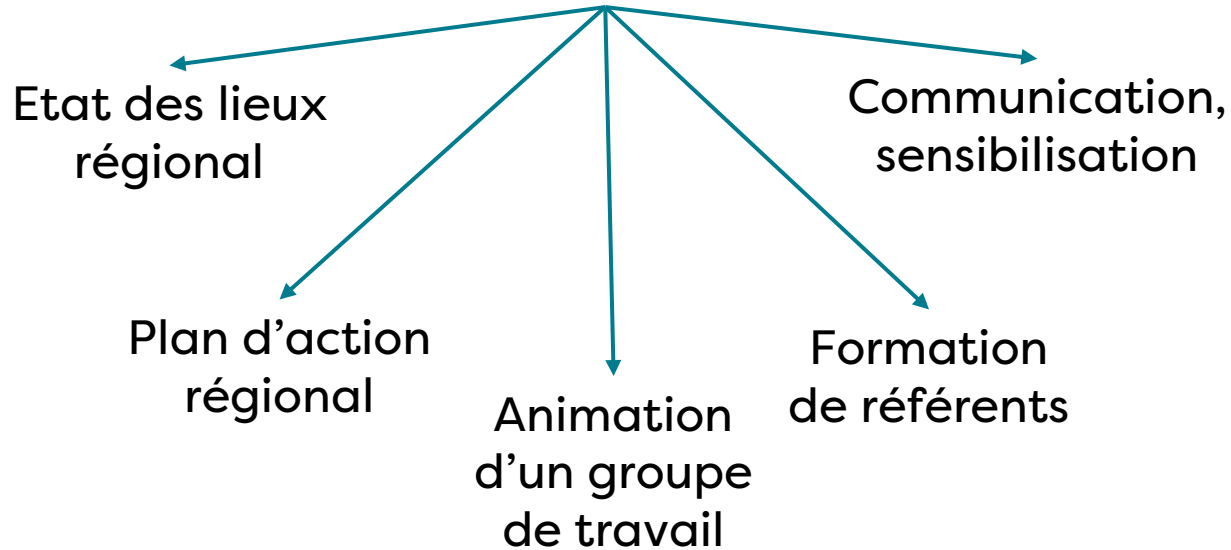
ADREE, ameva, DSF, Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2022 - DIGITALE - Système d'information sur la flore et la végétation sauvage du Nord-Ouest de la France : digitale.cbnbl.org. Bailleul (Date d'extraction : 23/01/2023), Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise, FREDON Hauts-de-France, iNaturalist, Métropole Européenne de Lille, PNR Caps et Marais d'Opale, Somme Nature, Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys, Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Avec le soutien de
l'ARS Hauts-de-
France



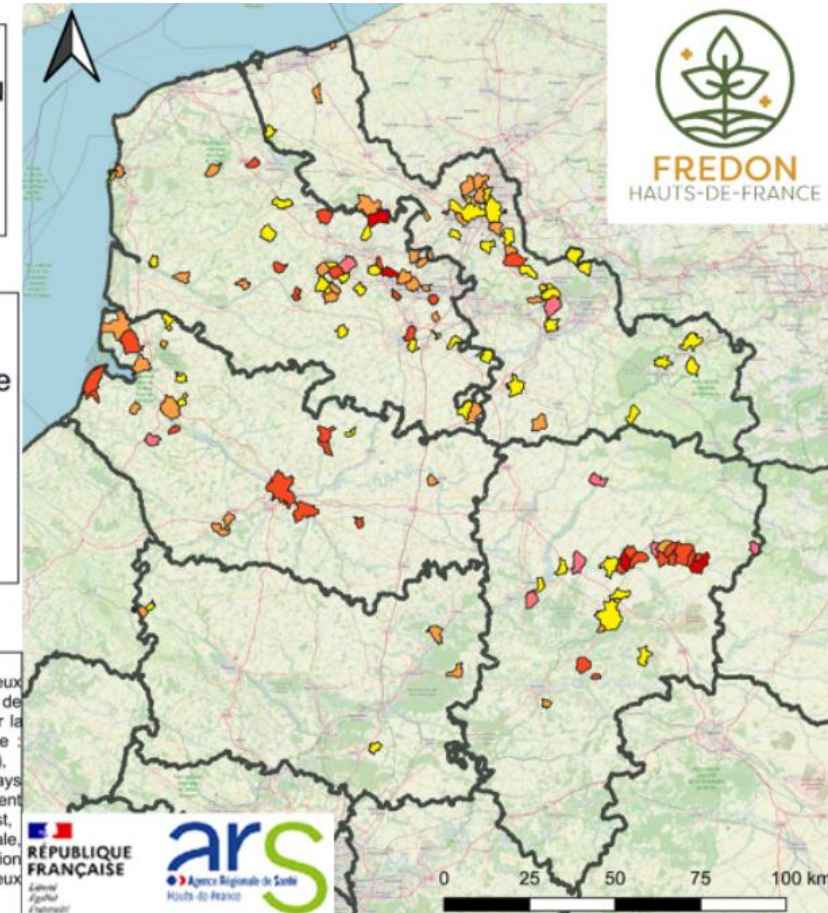
Carte de répartition
communale de la Berce du
Caucase en
Hauts-de-France
2021/2022

Légende

Etendue de la Berce du Caucase

- 1 pied isolé
- 2 à 10 pieds
- 11 à 100 pieds
- 101 à 1000 pieds
- Plus de 1000 pieds

Sources :
ADREE, ameva, DSF, Communauté d'agglomération des Deux
Baies en Montreuillois, Conservatoire botanique national de
Bailleul, 1994-2022 - DIGITALE - Système d'information sur la
flore et la végétation sauvage du Nord-Ouest de la France :
digitale.cbnbl.org. Bailleul (Date d'extraction : 23/01/2023),
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays
de l'Aisne, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
des Pays de l'Oise, FREDON Hauts-de-France, iNaturalist,
Métropole Européenne de Lille, PNR Caps et Marais d'Opale,
Somme Nature, Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys, Union
des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux
aquatiques





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

MERCI

margot.degezelle@fredon-hdf.fr

06 83 44 02 15

<https://fredon.fr/hauts-de-france/>





Les chenilles de processionnaires du chêne et du pin

Ophélie JEZEQUEL et Marilou MOTTET

Arras – 6 avril 2023



La chenille de processionnaire du chêne



La chenille de processionnaire du pin



Chenilles de processionnaires du chêne



Enjeux sanitaires :
soies urticantes

Enjeux écologiques :
dépérissement des arbres,
perturbe l'écosystème forestier

Enjeux économiques :
Coût pour la santé, tourisme
(Sylviculture)

Chenilles de processionnaires du pin



La processionnaire du pin est réglementée sur le territoire de l'Union Européenne (UE) en tant qu'Organisme de Quarantaine de Zone Protégée (OQ-ZP)

+ Inscription dans le code de la santé publique en 2022



Reconnaître la Chenille de processionnaire du chêne



Premiers stades larvaires

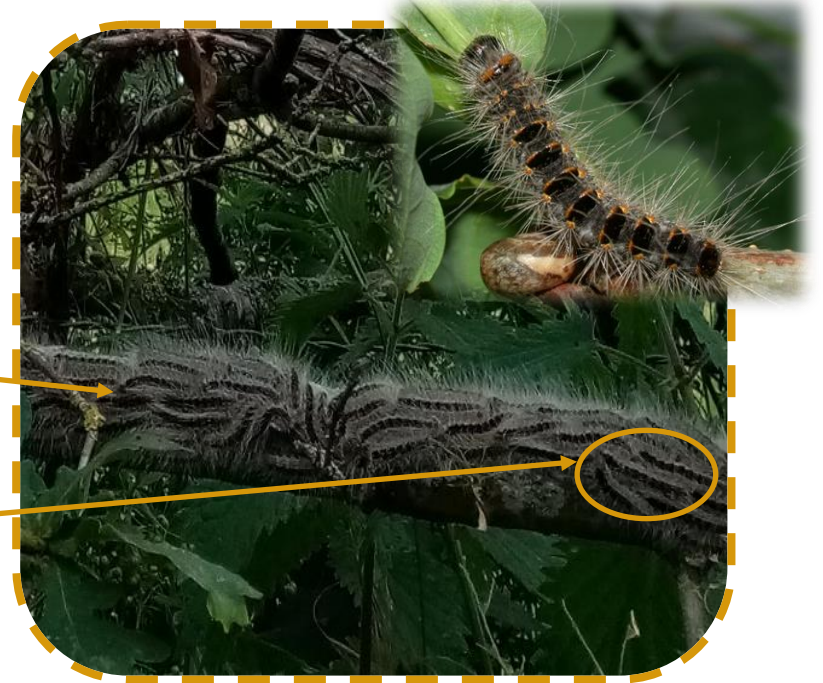


Teinte orangée
Corps soyeux
Bande dorsale noire



Tête brun-noire

Teinte argentée
Nombreuses soies dont les
urticantes
Bande dorsale noire



Après le 3ème stade larvaire : stades urticants

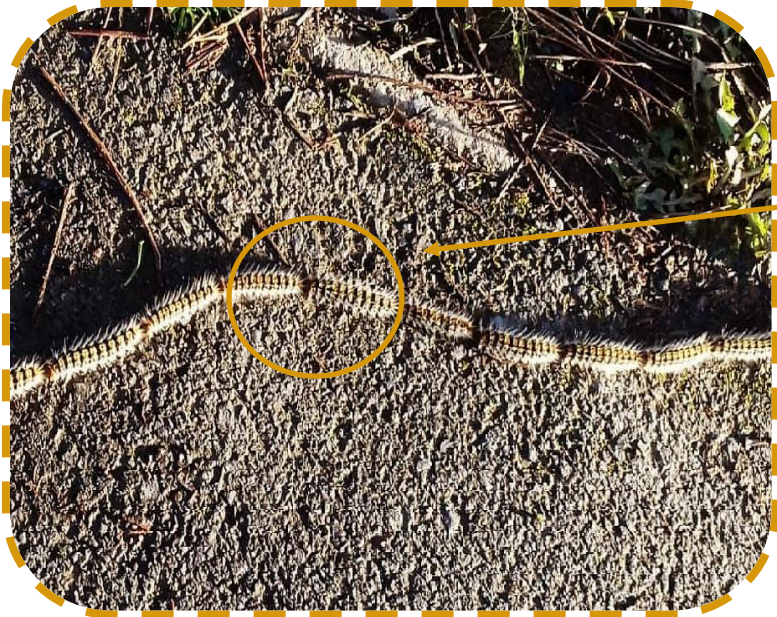


**Attention, il ne faut pas
la confondre avec la
processionnaire du pin
ou le Bombyx cul-brun.**



© FREDON – FDGDON Pays de la Loire

Reconnaître la Chenille de processionnaire du pin



Procession de chenilles



*Face dorsale orange
barrée de noir*

*Longues soies grises claires
sur les flancs*

Tête noire



**Attention, il ne faut pas
la confondre avec la
processionnaire du
chêne ou le Bombyx cul-
brun.**



© FREDON – FDGDON Pays de la Loire

Reconnaissance



Son cycle – Chenilles de processionnaire du chêne



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vol, reproduction, ponte							■	■	■			
Œufs	■	■	■					■	■	■	■	■
Chenilles (5 stades)			■	■	■	■	■					
Nymphose						■	■	■				



Les processions de chenilles ont lieu sur l'arbre lors de leurs déplacements pour se nourrir.

Son cycle – Chenilles de processionnaire du pin



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vol, reproduction, ponte												
Œufs												
Nidification des chenilles												
Procession des chenilles												
Nymphes		Sous terre										



Les processions de chenilles ont lieu lorsqu'elles descendent de l'arbre pour aller se nymphoser dans le sol.



Chenilles de processionnaires

Ce sont des espèces indigènes.

Leur expansion dans le Nord de la France est favorisé par les conditions climatiques et les activités humaines mais aussi leur forte capacité d'adaptation.



Du chêne

Habitats : chênes (peuplements ouverts, clairsemés, urbanisés et en zones de lisières ou de clairières).

On trouve les nids urticants sur le tronc des arbres ou les branches charpentières.

Nourriture : Bourgeons floraux et feuilles des arbres.



Du pin

Habitats : Pins et cèdres (arbres isolés, clairières, lisières Sud/Est, Sud et Sud-Ouest des bois, zones urbanisées).

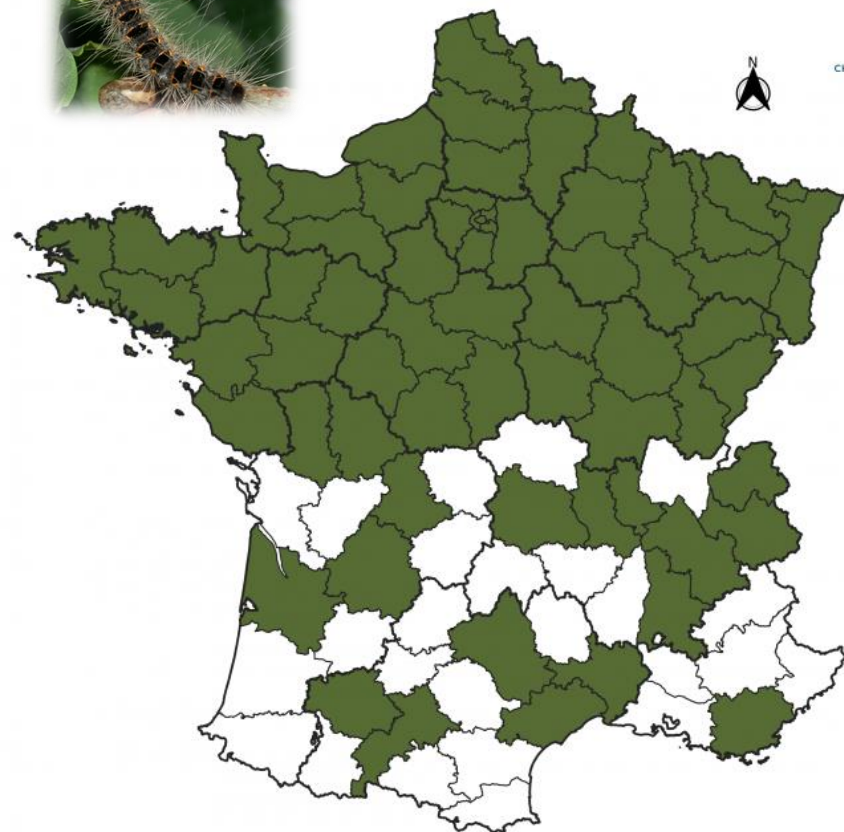
On trouve les nids urticants sous la forme de gros cocons blancs aux extrémités des branches.

Nourriture : Aiguilles de l'arbre.





Départements ayant fait l'objet d'au moins une observation de Processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea* L.) en France, entre 2007 et 2021



Départements ayant fait l'objet d'au moins une observation de Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa* D. & S.) en France, entre 2007 et 2021



Répartition en Hauts-de-France



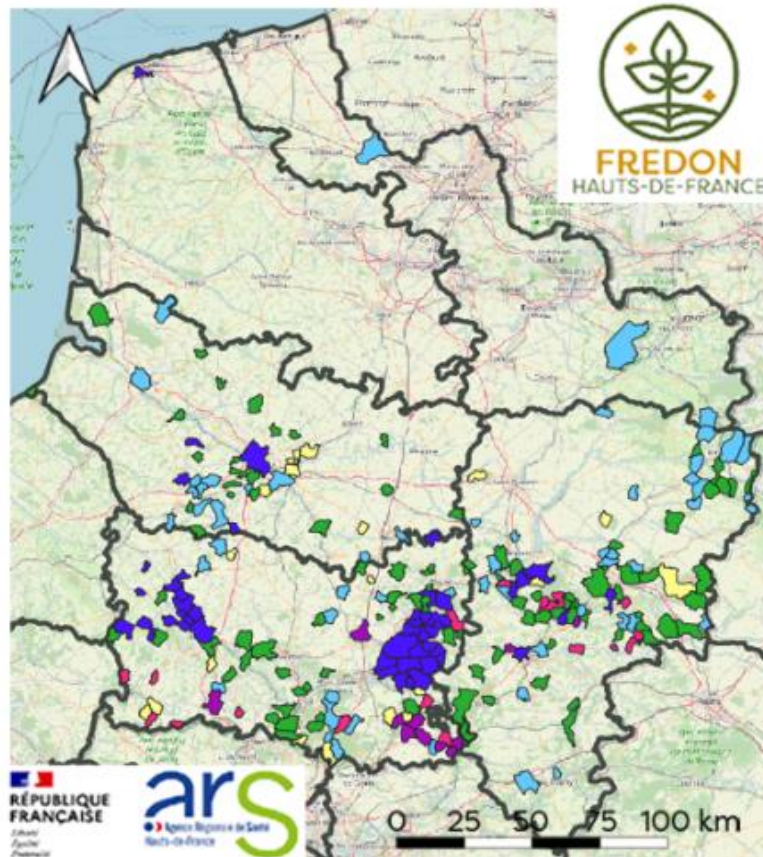
Carte de répartition communale des signalements de chenilles processionnaires du chêne en Hauts-de-France 2022

Légende

- Préfectures

Année de dernier signalement

2007 - 2011
2012 - 2016
2017 - 2019
2020
2021
2022



Sources : FREDON Hauts-de-France, Département de la Santé des Forêts, Agence Régionale de la Santé Hauts-de-France, Picardie Nature, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais, Fédération de Pêche de l'Aisne, INRAe

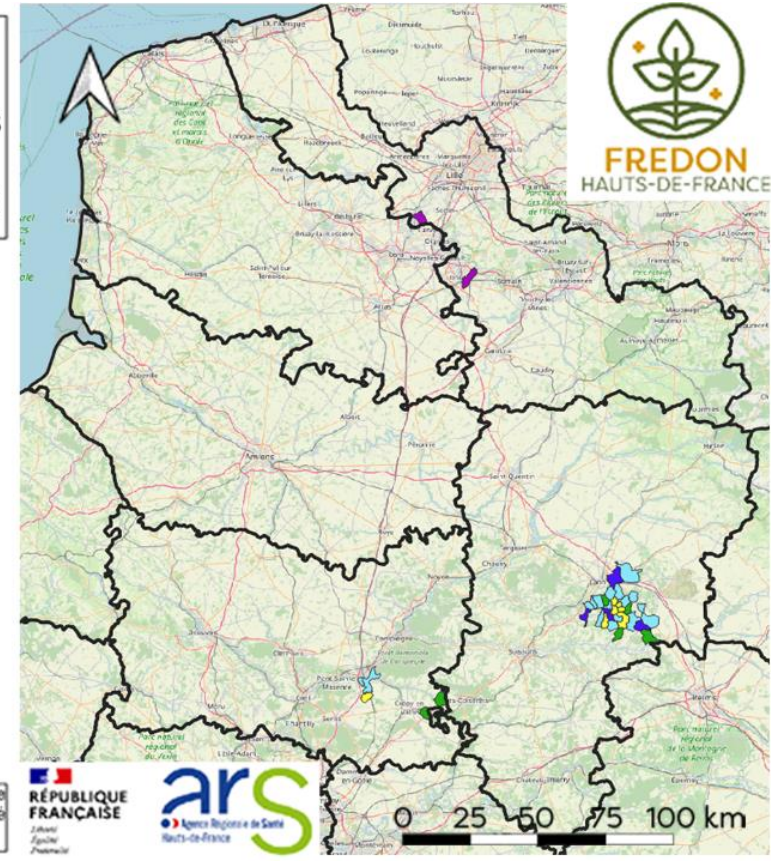
Carte de répartition communale des signalements de chenilles processionnaires du pin en Hauts-de-France 2022

Légende

- Préfectures

Année de dernier signalement

2017 - 2018
2019
2020
2021
2022



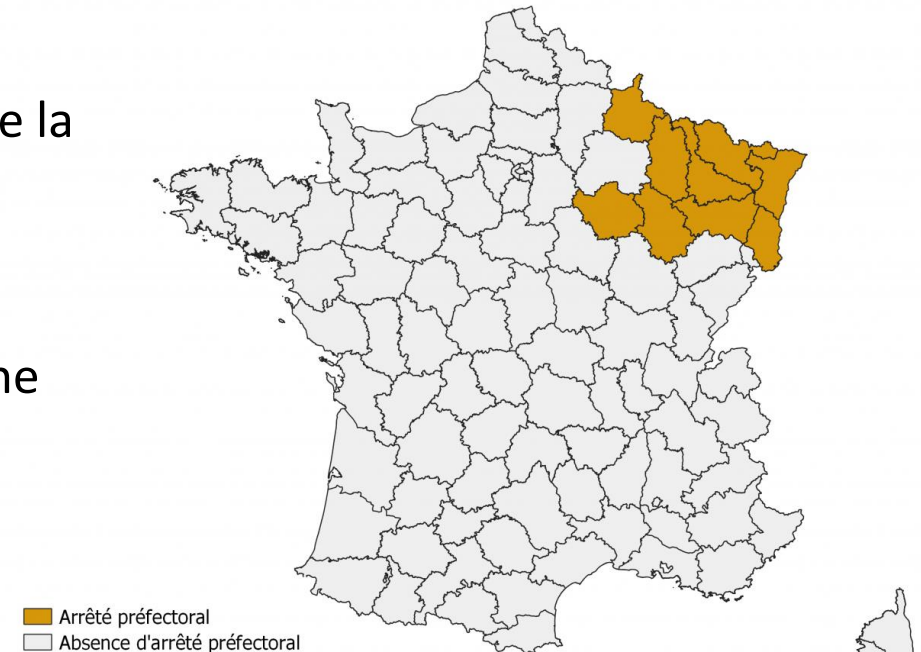
Sources : FREDON Hauts-de-France, Département de la Santé des Forêts, Agence Régionale de la Santé Hauts-de-France, Picardie Nature, Oreina



Mise en place d'une réglementation en 2022

- ⇒ **Décret n° 2022-686 du 25 avril 2022** relatif à la lutte contre la chenille de processionnaire du chêne et la chenille de processionnaire du pin
- ⇒ **Ajout des 2 espèces de processionnaires** à la liste des espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine dans le code de la santé publique.
- ⇒ Comme pour les ambrosies, cet ajout implique que **les préfets de départements doivent définir par arrêté préfectoral** les mesures de gestion des populations de chenilles de processionnaire à mettre en place sur leur territoire.

Carte des départements dotés d'un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les chenilles processionnaires (août 2022)



Arrêtés temporaires « test » en 2022



Ecriture en CT d'une stratégie nationale et aide pour déclinaison en local en (à venir!)

NIVEAU D'ENVAHISSEMENT	ACTIONS PRIORITAIRES
Zone « zéro tolérance » : Zone à très fort risque pour la santé humaine	Surveiller et éradiquer les nouvelles populations de processionnaires
Zone faible tolérance : Zone à risque pour la santé humaine	Limiter la population de chenilles de processionnaires sous un seuil tolérable et éviter les processions
Zone naturelle : Zone à faible risque pour la santé humaine	Surveillance de la présence de processionnaire et interdire l'accès en cas de processions

Nota Bene

- Les processionnaires font parties de l'écosystème. Une éradication systématique n'est pas souhaitable au risque de perturber les équilibres.



Plusieurs méthodes de lutte existent, cependant elles ont leurs limites selon le **milieu**, la **taille de la population**, le **stade des insectes...**



ECHENILLAGE



PIÈGE À COLLIER ET PIÈGES À PHÉROMONE

(Ne fonctionnent pas pour la Processionnaire du chêne)



PULVERISATION DE BTK

Utiliser un insecticide biologique à base de Btk (Bacillus thuringiensis kurstaki 3a-3b)



FAVORISER LES PLANTATIONS PAR ASSOCIATIONS AVEC D'AUTRES ESSENCES

Adapter son activité pour limiter la prolifération des chenilles.

Eviter les espèces ciblées par les processionnaires (pin sylvestre, pin noir, pin maritime, pin d'Alep, pin parasol, cèdre de l'Atlas). Ne pas transplanter d'arbres issus de zones infestées.



CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Installer des nichoirs à mésanges pour attirer ce prédateur naturel. Conserver la biodiversité pour attirer d'autres prédateurs comme la huppe fasciée, les chauves-souris et les calosomes.



PIÈGE DES PAPILLONS AVEC DES PHÉROMONES

Pour surveiller les dynamiques des populations. **(Ne fonctionne pas pour la Processionnaire du chêne)**



COMMUNICATION ET RESTRICTION D'ACCÈS AUX ZONES INFESTÉES

LUTTE PAR CONFUSION SEXUELLE

Saturer l'air de phéromones sexuelles afin d'empêcher la localisation des papillons femelles. Permet de réduire le succès reproducteur de l'espèce et donc la ponte de nouveaux individus.





➔ La lutte contre les chenilles de processionnaires est une affaire de **professionnels**, il est fortement recommandé de faire appel à des personnes formées.

EPI – Equipement de Protection Individuel

- Vêtements recouvrant le corps
- Gants
- Masque



Combinaison jetable

Gants étanches à manchettes (gant latex pas de gant en tissu), **et sous gants jetables** (latex ou vinyl) portés sous les gants de travail permettant lors du déshabillage de manipuler les vêtements et équipements souillés sans se contaminer les mains.

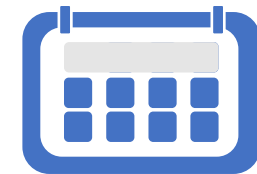


Chaussures montantes

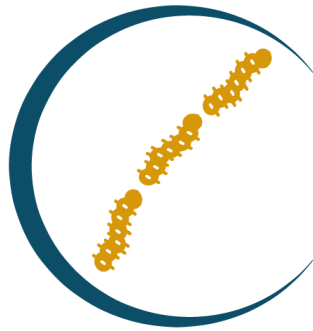
Casque avec une cape à ventilation assistée
OU combinaison à capuche, casque de sécurité et masque entier à ventilation assistée
OU combinaison à capuche et cagoule à ventilation assistée.



<https://chenille-risque.info/wp-content/uploads/2022/12/fiche-epi-1.pdf>



Importance du calendrier pour les actions de gestion !!



OBSERVATOIRE
DES
CHENILLES PROCESSIONNAIRES

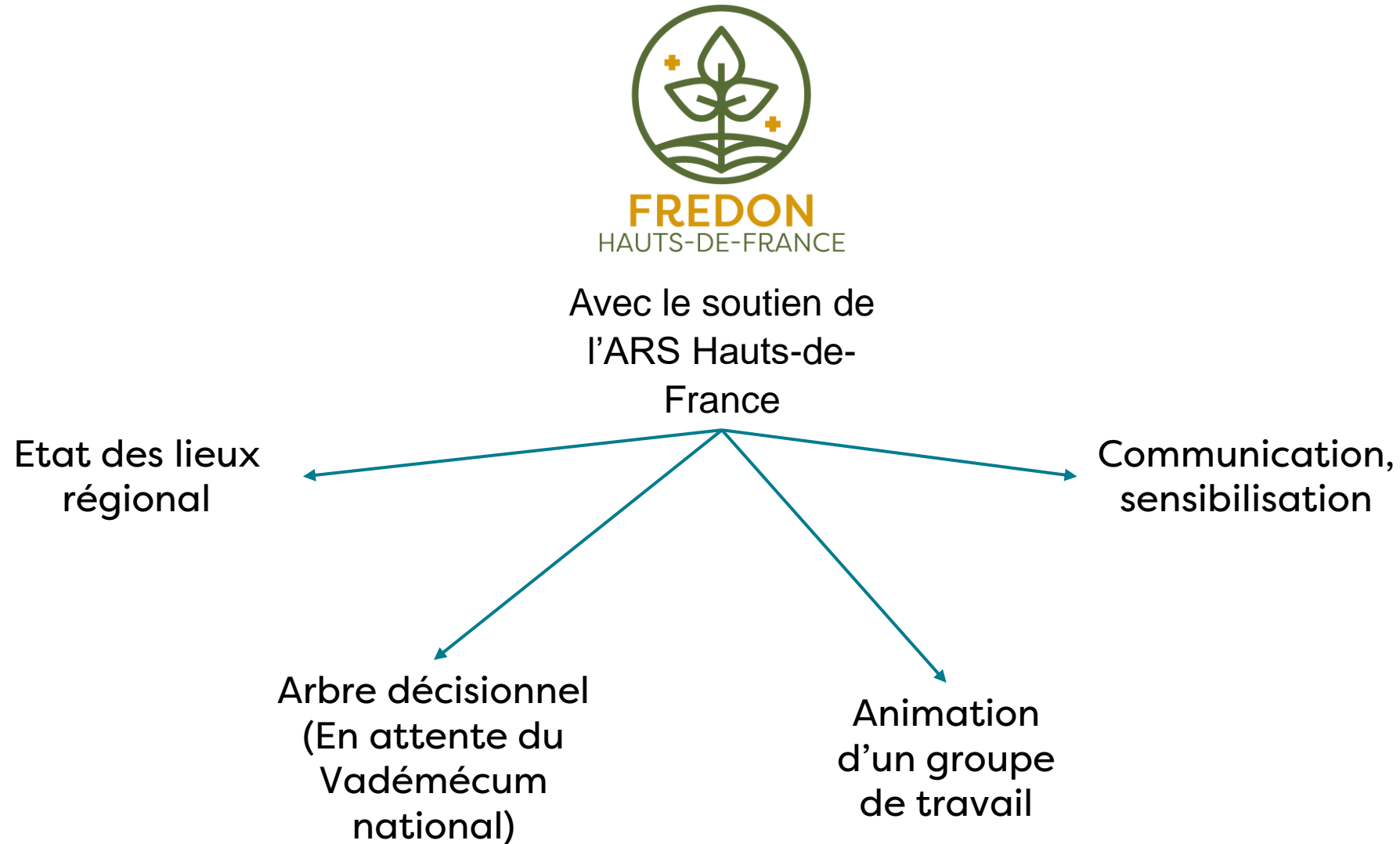
CENTRE DE RESSOURCES SUR LES
CHENILLES PROCESSIONNAIRES

chenille-risque.info

=> Rubrique documentation



**Guide de gestion des
processionnaires à venir !**





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

MERCI

margot.degezelle@fredon-hdf.fr

06 83 44 02 15

<https://fredon.fr/hauts-de-france/>



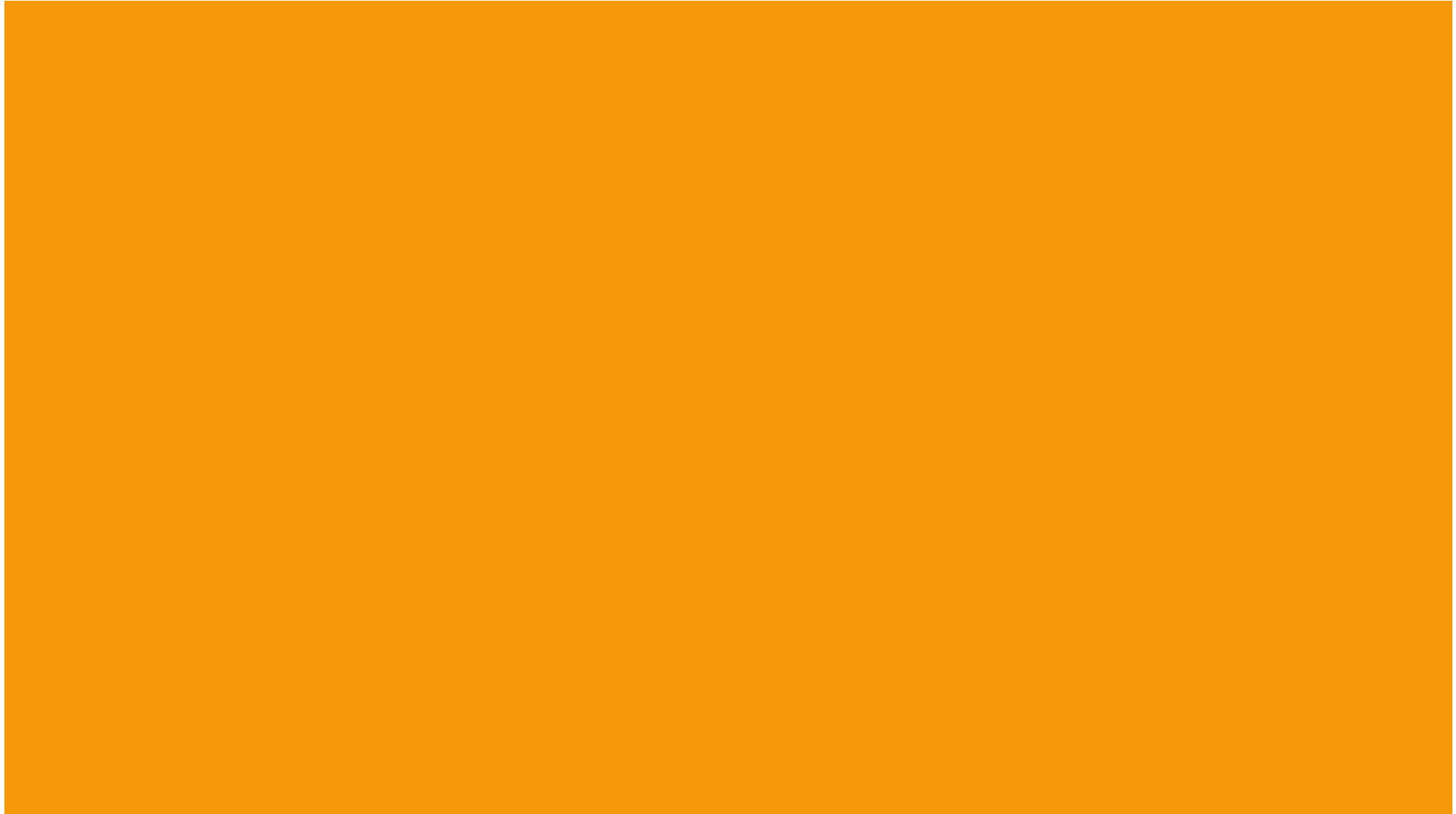


La lutte anti-vectorielle

Ophélie JEZEQUEL

Arras – 6 avril 2023

Vidéo d'introduction



Signalement – moustique tigre - ANSES



Nom commun : Moustique tigre

Nom scientifique: *Aedes Albopictus*

Origine : Asie Tropicale

Localisation : En France depuis 2004

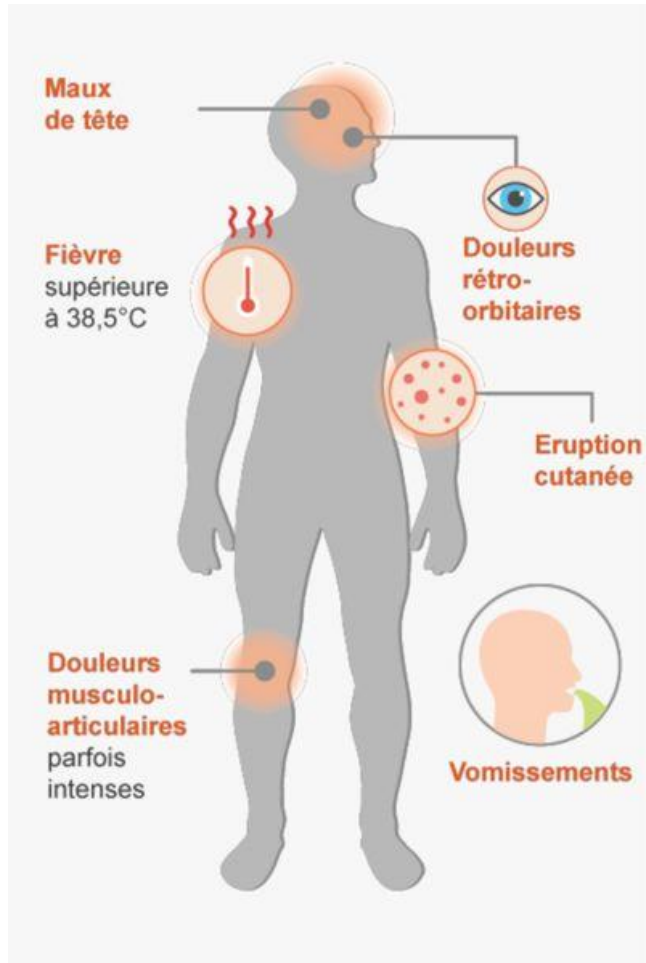
Fait partie de la LAV (Lutte Anti-Vectorielle)

Le moustique tigre est vecteur de nombreuses maladies dont certaines graves et exotiques :

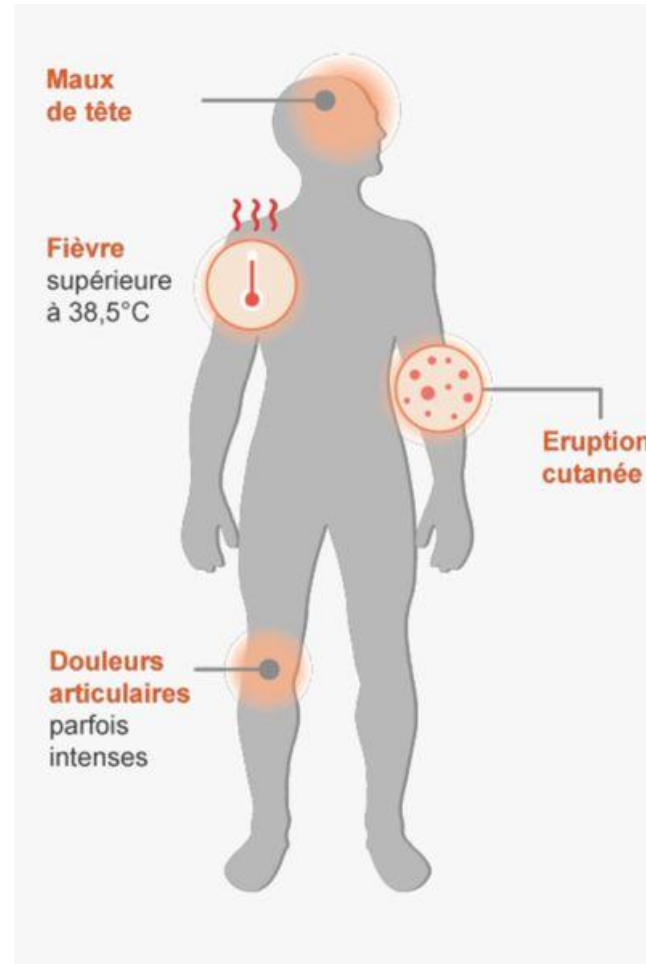
- La dengue,
- Le chikungunya,
- Le Zika

Seule la femelle moustique tigre est vecteur. Après une pique, une rougeur irritante de 2 à 3 cm de diamètre apparaît sur la peau et en son centre, une cloque.

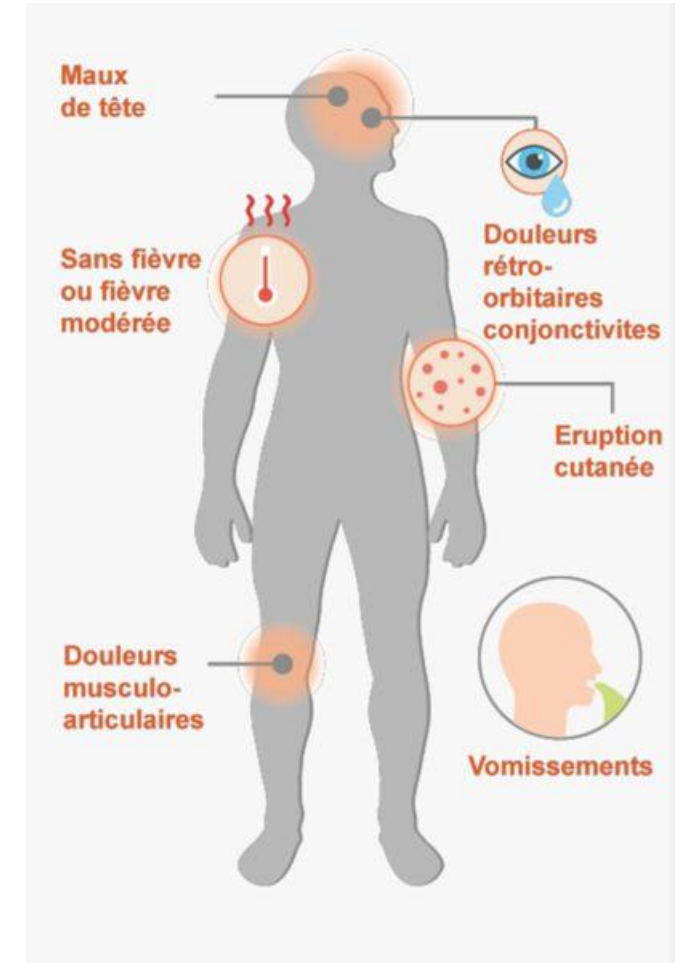
La femelle doit d'abord piquer une personne infectée pour pouvoir transmettre le virus.



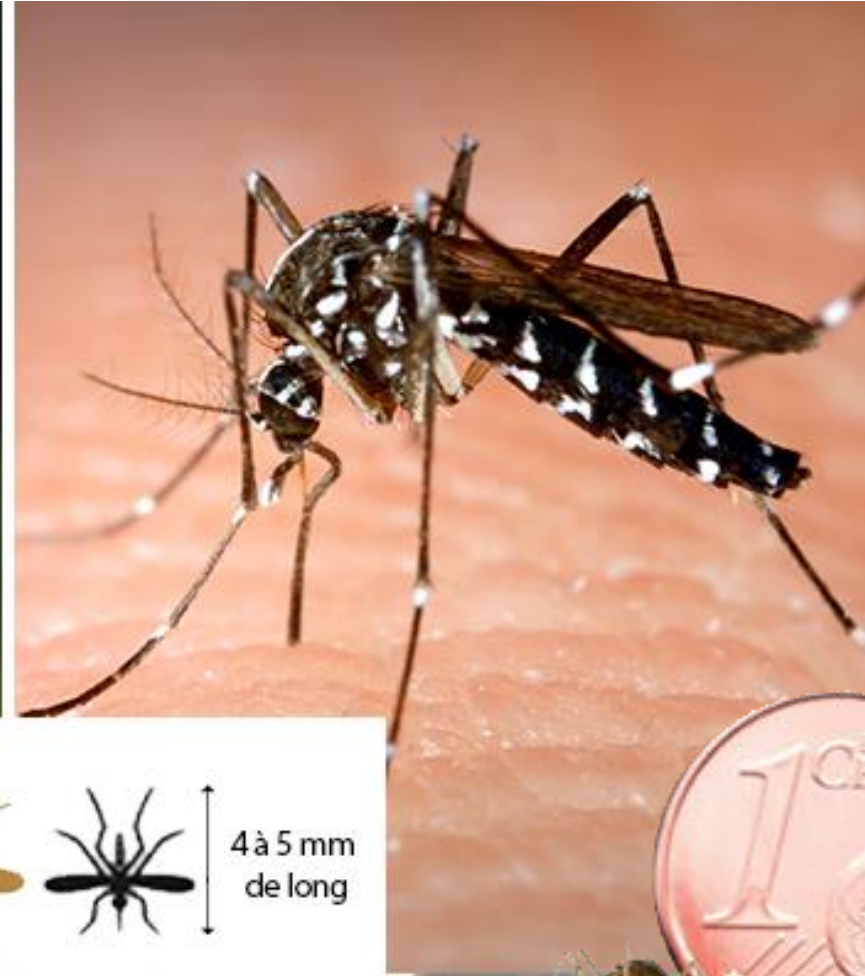
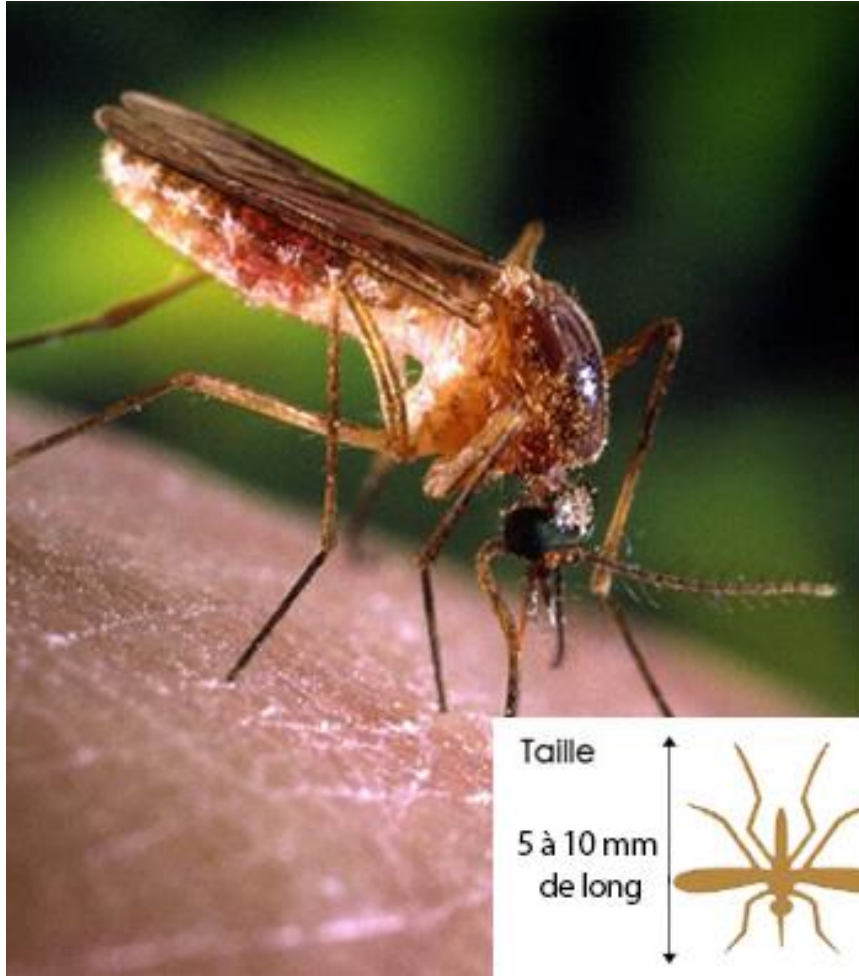
La Dengue



Le Chikungunya



L'infection à virus Zika



Moustique commun

Moustique tigre

@FREDON-GrandEst



Son cycle



Phase aérienne



Œufs (< 1 mm)

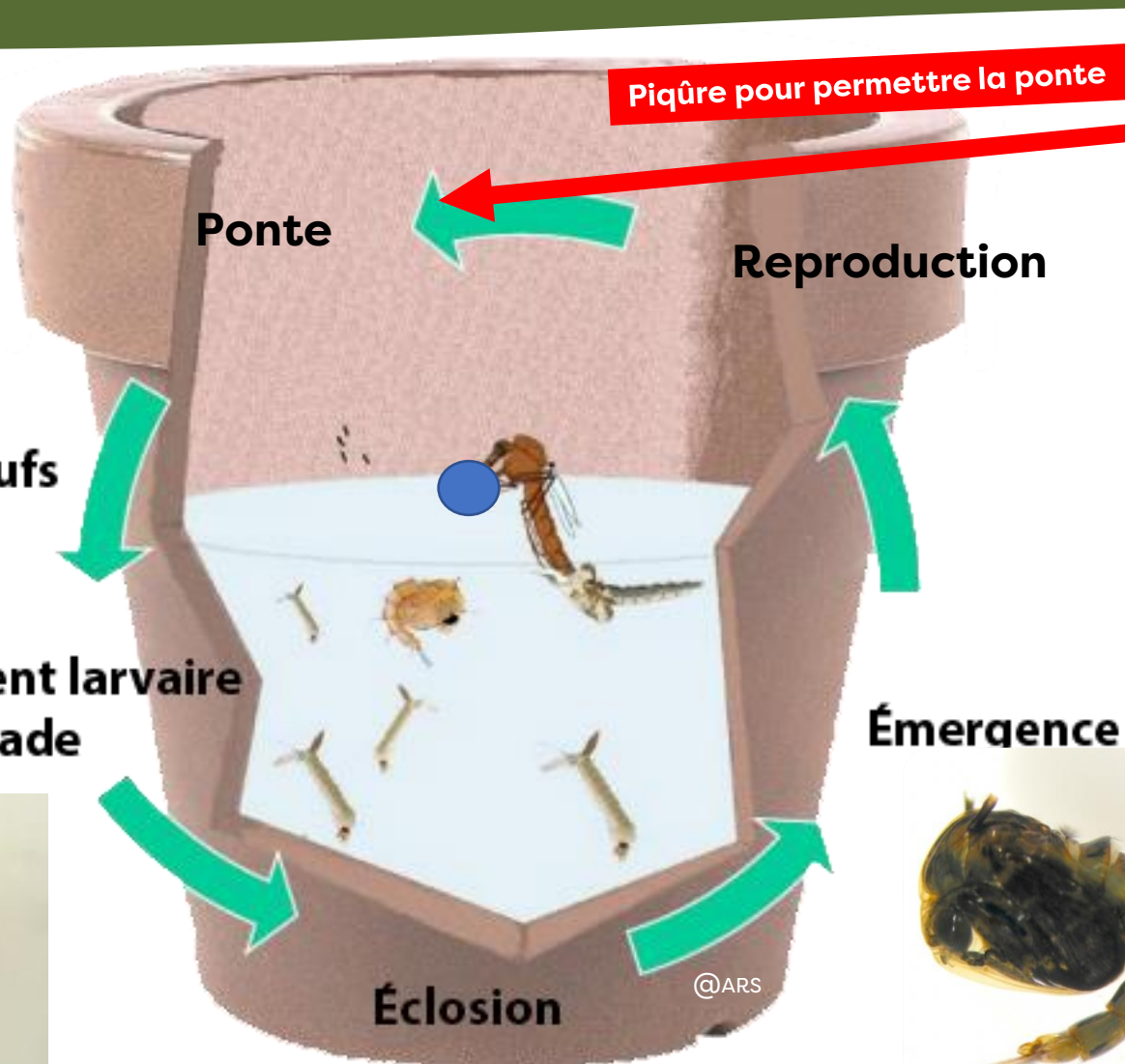
Éclosion des oeufs

Développement larvaire
en 4 stade

Stade larvaire



Phase aquatique



@Gathany

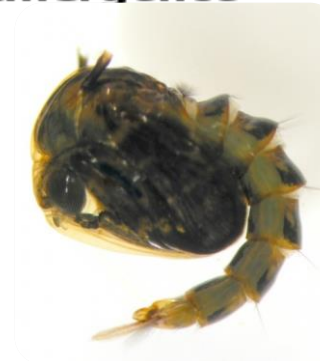
Repas sanguin



@DEHECQ

Stade adulte

Émergence

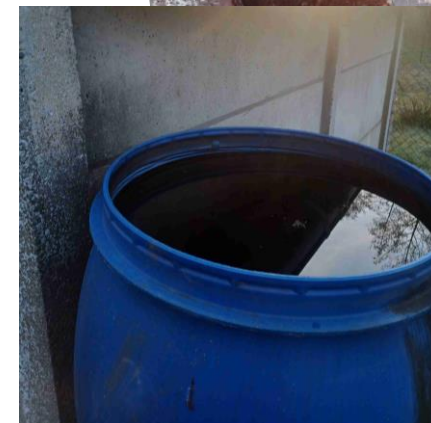


Stade nympe



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Son habitat



Vider l'eau des réceptacles
(coupelles, jardinières...)

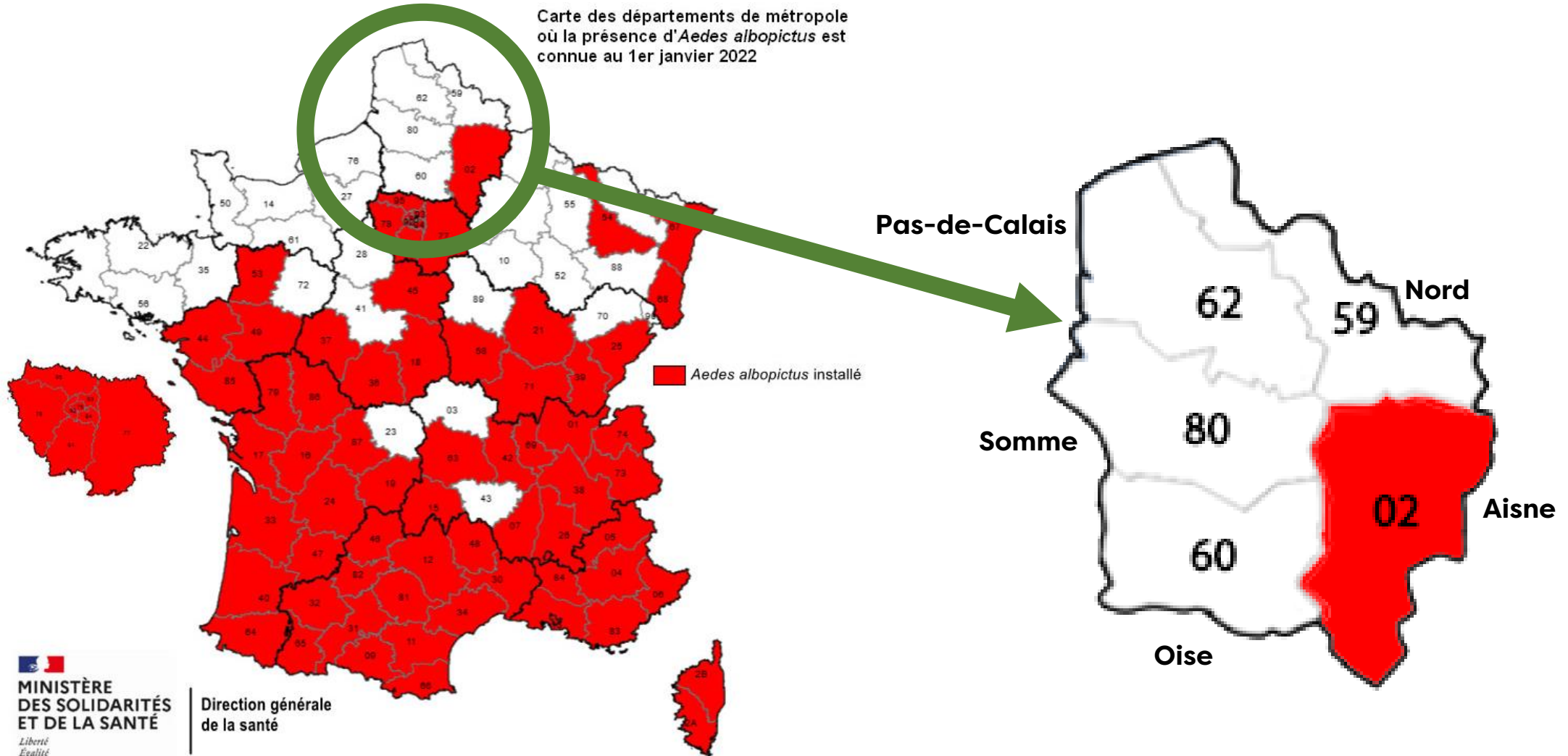
Couvrir les réservoirs d'eau avec moustiquaires ou bâches
(bidons, piscines, bassins...)

Ranger tout objet susceptible de recueillir de l'eau de pluie
(brouette, salon de jardin...)

@FREDON-GrandeEst



Carte des départements de métropole où la présence d'*Aedes albopictus* est connue au 1er janvier 2022





LE MOUSTIQUE TIGRE



1 . Le reconnaître



Silencieux et diurne,
il pique plutôt le jour

0,5

De petite taille, il mesure
moins de 0,5 centimètre !



Il est rayé blanc et noir

2 . Prévenir sa prolifération



Détruire les lieux de ponte : vider puis
retourner seaux, coupelles, vases...



Éliminer les lieux de repos du
moustique en entretenant son jardin



Favoriser le développement de ses
prédateurs : hirondelles, libellules,...

3 . S'en protéger



Porter des vêtements longs,
amples et clairs



Utiliser des répulsifs cutanés en suivant
les précautions d'emploi indiquées



Utiliser des moustiquaires



« L'ensemble des retours d'expériences et des actions de mobilisations sociales par l'ARS démontrent que le moyen le plus efficace pour lutter contre la prolifération du moustique tigre et les nuisances générées par sa présence, est

la lutte mécanique par suppression des gîtes larvaires,

dont 80 % se trouvent dans le domaine **domiciliaire privatif** et donc non accessibles aux services spécialisés des collectivités »



Rôle de FREDON : sensibiliser et aider au signalement



<https://signalement-moustique.anses.fr>



Portail de signalement du
moustique tigre

*Aedes
albopictus*



@ANSES

Pour signaler la présence d'un moustique tigre aux autorités
sanitaires, merci de joindre une photo de l'insecte

Lien d'aide à l'identification :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/signalements

Lutte anti vectorielle transversale : Le cas de la tique



La maladie de Lyme ne se transmet que par morsure d'une tique infectieuse du genre *Ixodes*.

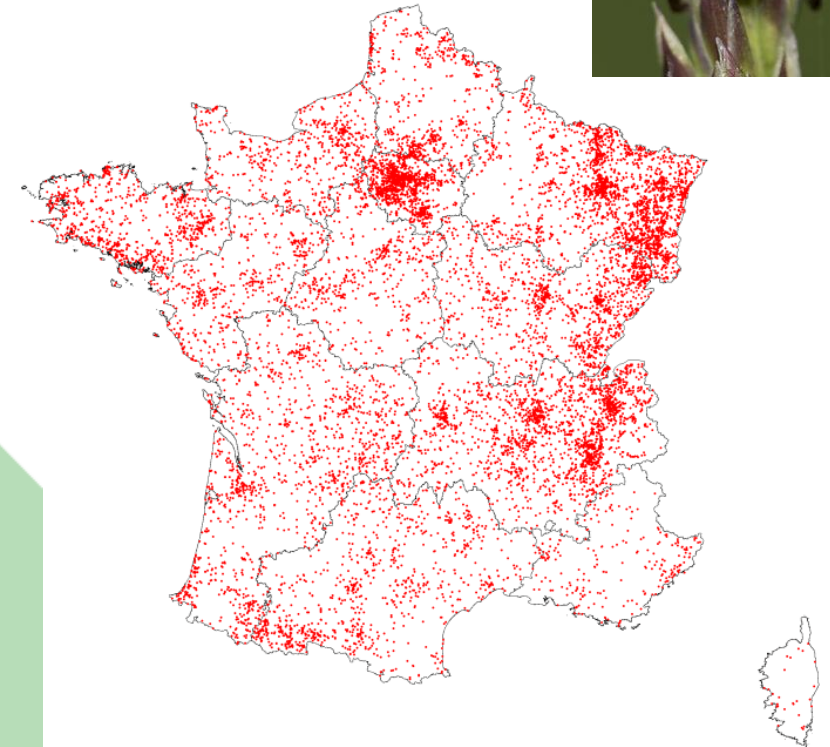


4 RISQUE ELEVE:

L'activité parasitaire nécessite une attention accrue. Utilisez des mesures de prévention pour vous protéger et protéger votre animal du risque d'infestation par tiques et puces.

Présents sur la quasi totalité du territoire, mais rarement en climat méditerranéen. Elles ont besoin d'une certaine humidité procurée par la végétation (forêts, haies, broussailles) car elles résistent mal à la dessiccation.

Pics d'activité au printemps et à l'automne, en climat tempéré océanique et continental. Le reste du temps, les tiques se réfugient dans la végétation.



1 point rouge = 1 signalement de piqûre de tique
Crédits : J. Durand, CITIQUE

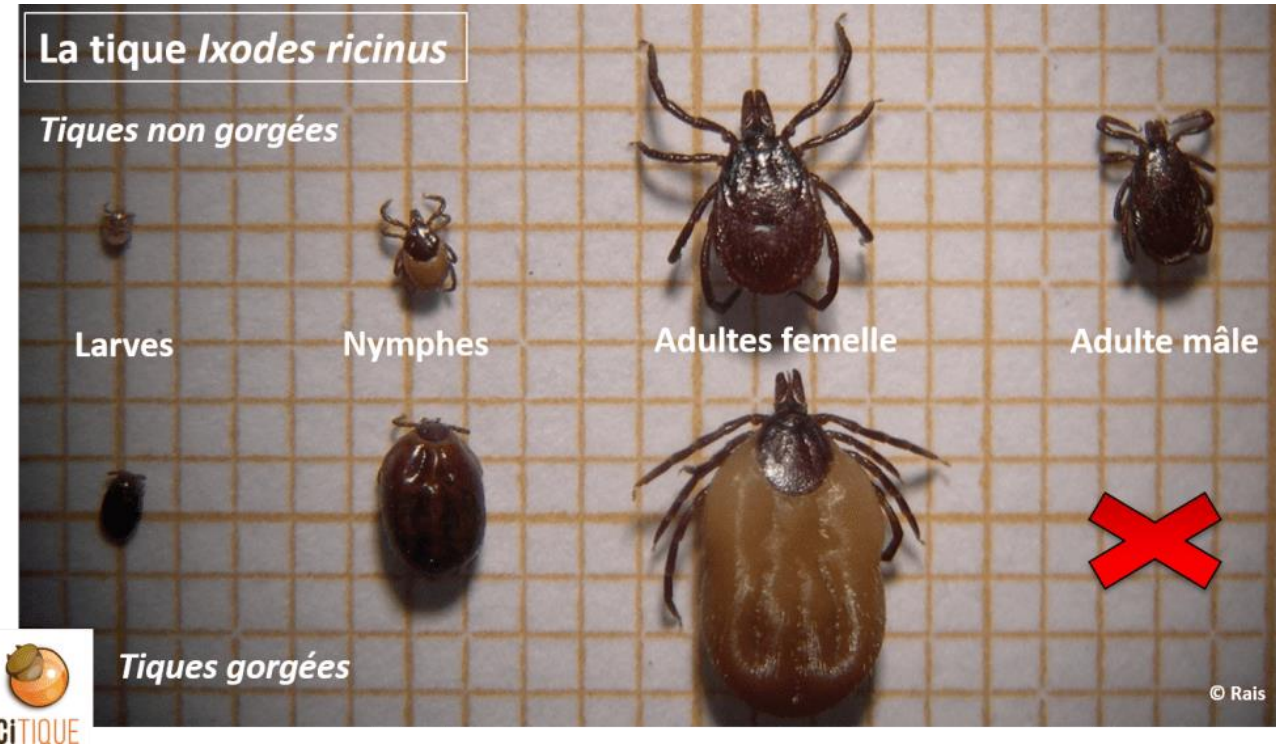
Lutte anti vectorielle transversale : Le cas de la tique

Que faire en cas de piqûre ? :

1/ Enlever la tique



- 2/ « Une tique peut en cacher une autre »
- 3/ Signalez votre piqûre
- 4/ Surveillez l'évolution d'éventuels symptômes



Plateforme de signalement : <https://www.citique.fr>



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

MERCI

margot.degezelle@fredon-hdf.fr

06 83 44 02 15

<https://fredon.fr/hauts-de-france/>



Ateliers thématiques

12h30 – 14h00 : Pause repas

14h00 – 14h55 : 1^{er} atelier

15h00 – 15h55 : 2^{ème} atelier

15h55 – 16h15 : Pause

16h15 – 16h45 : Restitution des ateliers

Chaque participant a été réparti dans 2 ateliers parmi :

- Atelier 1 : La nécessaire coopération entre services et acteurs du territoire, comment faciliter la coopération entre les acteurs ?
- Atelier 2 : Quels sont les moyens de se protéger des poils urticants de chenilles processionnaires ?
- Atelier 3 : Quelles sont les méthodes de lutte efficaces pour venir à bout de la berce du Caucase ?
- Atelier 4 : Que faire des déchets de berce et d'ambroisie ?